

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE : FRANCE ET OUTRE-MER : 22 F ; ETRANGER : 40 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

PRIERE DE JOINDRE LA DERNIERE BANDE
AUX renouvellements et réclamations

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
26, RUE DESAIX, PARIS 15^e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE
AJOUTER 0,20 F

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
4^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1971-1972

COMPTE RENDU INTEGRAL — 49^e SEANCE

1^{re} Séance du Lundi 8 Novembre 1971.

SOMMAIRE

1. — Loi de finances pour 1972 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5493).

Services du Premier ministre :

Office de radiodiffusion-télévision française.

MM. Louis-Alexis Delmas, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; Gerbaud, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Chaban-Delmas, Premier ministre.

MM. Delorme, Achille-Fould, Gosnat, Tiberi, Cressard.

M. Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

Etat E.

Ligne 100. — Adoption.

Art. 30. — Réserve.

Services du Premier ministre (suite) :

Section I. — Services généraux (suite) : Protection de la nature et de l'environnement.

MM. Ansquer, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan ; Alloncle, rapporteur pour

avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; Bécam, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Pujade, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement.

MM. Privat, Duboscq.

2. — Ordre du jour (p. 5517).

PRESIDENCE DE M. EUGENE CLAUDIUS-PETIT,
vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1972 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1972 (n° 1993, 2010).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Office de radiodiffusion-télévision française.

M. le président. Nous abordons l'examen de la ligne 100 de l'état E, annexé à l'article 30, concernant l'Office de radiodiffusion-télévision française.

La parole est à M. Louis-Alexis Delmas, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour l'O. R. T. F.

M. Louis-Alexis Delmas, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, l'année 1972 sera une année importante pour l'O. R. T. F. puisqu'elle sera marquée par deux événements décisifs pour la vie de l'Office : la mise en application du contrat de programme de quatre ans et le lancement de la troisième chaîne. Ces événements sont eux-mêmes très significatifs des orientations que l'Office va suivre au cours des prochaines années : son statut va se rapprocher de plus en plus de celui des autres entreprises publiques à caractère industriel et commercial et il va conserver son monopole de la radio et de la télévision en France.

Avant d'examiner le budget de l'O. R. T. F. proprement dit, je pense qu'il est bon de dire quelques mots du contrat de programme qui va prochainement être signé entre les pouvoirs publics et l'Office. Les comptes et les prévisions qu'on nous propose ne sont, en effet, que l'application pour 1972 de cet accord.

Le contrat de programme fixe des objectifs à l'O. R. T. F. et prévoit les moyens de financer ces programmes pour la période 1972-1975.

Les principaux objectifs sont l'achèvement de l'implantation du deuxième réseau qui couvrira, en 1975, 98 p. 100 de la population, l'implantation de la troisième chaîne, un effort accru en matière d'action culturelle et d'action extérieure.

Les moyens de financement seront les mêmes que par le passé : la redevance, dont le produit s'accroîtra de 3 à 5 p. 100 par an ; la publicité, dont le taux d'augmentation en volume sera de 10 p. 100 par an ; l'emprunt, qui devrait financer environ 80 p. 100 des investissements de la 3^e chaîne, soit 250 sur 310 millions de francs.

Cet accord est assez précis. On peut se demander, dans ces conditions, si les pouvoirs de contrôle dont dispose le Parlement, en application de la loi du 27 juin 1964, ne vont pas en souffrir. Certes, sur le plan juridique, rien ne sera changé, nous continuerons à recevoir chaque année le « bleu » contenant les comptes prévisionnels de l'Office et à voter l'autorisation de percevoir la redevance. Les suggestions du rapport Paye, tendant à supprimer le contrôle annuel du Parlement sur l'O. R. T. F., ont donc été écartées.

Cependant, sur le plan pratique, il sera difficile de remettre en cause chaque année un programme de recettes et de dépenses élaboré au terme de négociations auxquelles le Parlement n'a pas participé.

La commission des finances, qui s'est préoccupée de ce problème, a pensé qu'il pourrait être bon de constituer une commission de contrôle, d'une durée temporaire et limitée à quatre mois, chargée d'examiner de plus près l'organisation et l'avenir de l'O. R. T. F.

Si l'on aborde maintenant la situation financière de l'Office en 1972, on doit constater que les comptes de l'O. R. T. F. l'an prochain seront en équilibre et même en suréquilibre puisqu'ils seront légèrement bénéficiaires. Toutefois, dépenses et recettes progresseront rapidement, de plus de 14 p. 100, et dépasseront pour la première fois les deux milliards de francs.

En 1972, comme en 1971, l'Office tirera plus de 90 p. 100 de ses ressources de la redevance et de la publicité.

Les recettes tirées de la redevance s'élèveront à près de 1.400 millions de francs. Leur progression par rapport à 1971 sera assez faible car le nombre de comptes augmente désormais beaucoup moins vite. Certes, 750.000 comptes de télévision sont ouverts chaque année mais 500.000 comptes radio sont fermés simultanément en application de la règle du compte unique. Il ne reste donc qu'un reliquat de 250.000 comptes.

Le fonctionnement du service de la redevance, qui a fait l'objet de tant de critiques dans le passé, semble s'améliorer, mais des points préoccupants subsistent encore.

Au titre des progrès, il faut souligner l'amélioration de la gestion. En 1972, le coût du service ne sera que de 92 millions de francs contre 90 millions de francs en 1971, soit 5,5 p. 100

du montant des sommes perçues contre 5,8 p. 100 cette année. Les réformes liées à l'introduction d'un système électronique devraient encore réduire ce coût dans les années à venir.

Ce qui reste préoccupant, en revanche, c'est l'affaiblissement de la lutte contre la fraude et surtout l'importance des restes à recouvrer. Ceux-ci ont atteint en 1970 le chiffre impressionnant de 271 millions de francs, soit 21,4 p. 100 du produit de la redevance. Dans les départements d'outre-mer, la situation est particulièrement mauvaise et a fait l'objet d'observations de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques.

Enfin, le problème du centre de Rennes semble en voie de trouver une solution. L'Office a vendu le centre actuel, qui était trop grand, et va en construire un autre, plus petit, et correspondant mieux aux besoins. Les différents centres de province seront reliés par télétraitement à un fichier central situé à Paris.

Par contraste avec la redevance, les recettes de publicité de marque continueront à croître à un rythme rapide : 435 millions de francs contre 387 millions de francs en 1971, soit plus de 12,2 p. 100. L'Office tire un cinquième de ses ressources de la publicité.

Cette situation soulève deux séries de critiques : on reproche à la publicité de marque d'occuper une place trop importante sur le petit écran et de représenter une part excessive du marché publicitaire français.

Ce dernier reproche semble exagéré : l'O. R. T. F. ne prélève pas plus de 10 p. 100 des dépenses publicitaires françaises et ce pourcentage reste constant. Par contre, les écrans nouveaux ont une fâcheuse tendance à se multiplier et les prévisions pour l'an prochain sont un peu inquiétantes. Comme je l'indique dans le rapport écrit, certaines soirées, comme celles du vendredi sur la première chaîne, seront littéralement fractionnées par les spots publicitaires.

Cette invasion de la publicité risque de porter atteinte au confort des usagers et ne peut rester sans influence sur la composition des programmes. Il faudra que les responsables de la télévision réfléchissent à ces dangers.

La publicité collective, qu'on appelait autrefois la publicité compensée, n'apporte que des ressources assez faibles : moins de 37 millions de francs. Est-ce pour autant une raison de la négliger ? Cette forme d'activité pourrait se révéler plus profitable pour l'Office si les tarifs étaient relevés et la prospection de la clientèle intensifiée.

On pourrait appliquer le même raisonnement aux autres recettes commerciales de l'Office. Les ventes d'émissions ne rapportent qu'une dizaine de millions par an. Ces résultats sont insuffisants. Il faudrait sans doute remettre en cause l'organisation actuelle des services commerciaux qui empêche la mise en œuvre d'une politique cohérente. Ne devrait-on pas placer sous une seule responsabilité les opérations d'achat et de vente ? Ce serait probablement le seul moyen de négocier dans de bonnes conditions avec les organismes étrangers de radiotélévision qui sont des clients en même temps que des fournisseurs.

A terme, il faudra peut-être arriver à créer une société filiale de l'O. R. T. F. qui se chargerait de toutes les affaires commerciales, comme cela se pratique en Grande-Bretagne ou en Italie.

L'Office devrait du reste profiter de la réorganisation de ses services commerciaux pour mettre fin à ce qu'on appelle la « publicité clandestine ». Trop de rumeurs circulent en effet sur les abus auxquels se livreraient certains agents de la télévision. La commission de vérification des comptes s'est fait l'écho de ces critiques. Il serait temps qu'on mette bon ordre à cet état de choses afin d'améliorer le climat qui règne à l'Office et de rassurer la presse qui voit lui échapper, de manière occulte, une partie de ses recettes publicitaires.

L'O. R. T. F. perçoit enfin une aide de l'Etat qui sert à financer certaines interventions extérieures. Ces subventions, qui proviennent essentiellement du ministère des affaires étrangères, sont pratiquement restées au même niveau depuis trois ans : 50 millions en 1970, 51,7 millions en 1971 et 1972. Pourtant, pendant ce laps de temps, les charges de l'Office se sont accrues et les exigences des affaires étrangères n'ont pas diminué.

Cette évolution va à l'encontre de la règle formulée par le Gouvernement selon laquelle l'Etat doit compenser les contraintes qu'il impose aux entreprises publiques. Il serait bon que les rapports entre l'O. R. T. F. et les pouvoirs publics soient clarifiés.

Comment l'Office va-t-il utiliser l'ensemble de ses recettes et quelle politique va-t-il mener en 1972 ?

En schématisant un peu, on peut dire que la politique de l'O.R.T.F. comprend trois aspects : la production, la gestion et les équipements.

C'est en matière de gestion que les efforts de réorganisation entrepris depuis trois ans par les responsables de l'Office ont été les plus tenaces et ont produit le plus de résultats.

Tout d'abord, l'O.R.T.F. a mis en ordre sa situation fiscale et s'est soumis au régime du droit commun. Il en résulte un net accroissement de ses charges : en 1972, l'Office paiera 288 millions de francs d'impôts.

En second lieu, la réforme des méthodes de gestion va être poursuivie. Ses objectifs sont la décentralisation, la définition des responsabilités grâce à la fixation d'objectifs précis, la mise en place de tableaux permettant de suivre chaque mois l'exécution des budgets fonctionnels. Désormais, on peut mieux se faire une idée claire des coûts des émissions, de l'évolution des dépenses, en cours d'année, des qualités de gestion des responsables.

Il s'agit là d'un progrès appréciable, mais ce succès est encore fragile et devra être consolidé, car il repose sur la coopération du personnel de la maison.

C'est du reste en matière de personnel que le plus important reste encore à faire. L'O.R.T.F. emploie, en effet, 13.800 agents et ses dépenses dans ce domaine s'élèveront, en 1972, à 717 millions de francs, soit 11 p. 100 de plus que cette année. La gestion de cette masse d'individus, qui occupent des fonctions très variées, n'est pas une tâche aisée.

Il est vrai aussi que le statut de 1960, modifié en 1964, ne s'est pas révélé satisfaisant à l'usage. Les responsables de l'Office préparent une réforme dont ils attendent beaucoup : le regroupement des différentes fonctions en familles professionnelles, ce qui permettra de faire bénéficier les agents d'un déroulement de carrière plus régulier. On ne pourra apprécier les résultats de cette politique que l'an prochain.

Faut-il pour autant se satisfaire de la ventilation actuelle du personnel ? Je m'étais déjà interrogé l'an dernier sur l'importance des effectifs de journalistes : 740, sans compter les pigistes permanents qui, selon certains seraient au nombre de 300. N'est-ce pas disproportionné par rapport aux besoins réels de l'Office ?

De toute façon, la gestion, l'administration ne servent que de support à ce qui constitue la mission principale de l'Office : la production et la diffusion d'émissions de radio et de télévision.

C'est évidemment la télévision qui se taille la part la plus importante, puisque les dépenses de programme s'élèveront à 664 millions de francs, soit près du tiers du budget total de l'Office.

La réforme de la télévision, entreprise en 1969, s'est opérée en trois étapes qu'il importe de bien distinguer.

La première étape a été la mise en place des unités d'information de la première et de la deuxième chaîne qui fonctionnent depuis déjà deux ans. Leurs budgets respectifs sont de 60 et de 45 millions. Les crédits consacrés à l'unité d'information de la deuxième chaîne sont en légère baisse, pour tenir compte de la diminution du nombre d'heures d'émission.

Si, sur le plan financier, le fonctionnement de ces deux unités semble satisfaisant, leur concurrence soulève quelques problèmes : elle entraîne des doubles emplois et des dépenses qui pourraient souvent être évités.

La solution appliquée aux unités d'information a été étendue dans une deuxième étape aux deux chaînes. Chacune d'entre elles a désormais son budget fonctionnel autonome. Une direction de la coordination assure les tâches communes. Là encore, se pose cependant le problème de la concurrence des chaînes, aggravé par le fait que la deuxième a une audience nettement inférieure à celle de la première.

Toutefois, l'accroissement considérable des tâches des services de production rendait nécessaire leur réorganisation qui constitue la troisième étape de la réforme.

Cette réorganisation, qui applique les conclusions de la commission Riou, tend à créer des sections de production et des unités de fabrication.

Les sections de production sont des intermédiaires, des maîtres d'œuvre chargés de veiller, pour le compte des deux chaînes, à la confection des émissions par les unités de fabrication qui sont spécialisées par technique. Les rapports quasi contractuels entre ces différents organes sont régis par les règles de décentralisation, de clarté, de partage des responsabilités que l'O.R.T.F.

veut étendre à l'ensemble de sa gestion. Le succès de cette réforme repose sur le respect d'un équilibre délicat que bien des éléments peuvent compromettre.

Les autres dépenses de programme : radio, affaires extérieures, actions régionales ou concernant les territoires et départements d'outre-mer, n'appellent pas ici une analyse détaillée puisqu'elles sont étudiées dans le rapport écrit. On peut simplement formuler quelques observations et dégager quelques tendances.

La radio, qui disposera, l'an prochain, de 170 millions de francs de crédits, est destinée à évoluer très rapidement pour faire face à la concurrence de la télévision. L'avenir semble appartenir aux stations de radio locales qui fournissent des informations pratiques aux auditeurs et l'expérience de F.I.P., la radio parisienne, est concluante sur ce point. Une nouvelle station va être installée à Nancy. D'autres, sans doute, devront être créées dans le reste de la France.

L'action régionale est certainement un des aspects les plus originaux de l'activité de l'Office. La mise en place de la troisième chaîne va donner un second souffle aux centres régionaux qui vont participer plus activement à la production nationale. Il faudrait cependant que cette participation soit plus équitablement répartie pour que la décentralisation produise tous ses fruits. Lille et Marseille vont contribuer au démarrage de la troisième chaîne ; ne pourrait-on faire aussi appel aux stations de la moitié ouest de la France et notamment à Toulouse et à Bordeaux qui disposent d'un équipement très satisfaisant ?

A propos de l'action extérieure, j'ai déjà dit que la participation de l'Etat tendait à s'amenuiser en valeur relative, puis qu'elle représente moins de la moitié des 115 millions que l'O.R.T.F. consacre à cet objet. Il n'est pas sûr, pour autant, que ces crédits soient utilisés avec le maximum d'efficacité. L'Office a tendance à privilégier les émissions sur ondes courtes, qui sont peu écoutées. Il serait préférable de poursuivre des expériences calquées sur le modèle de Radio-Chypre, station filiale de l'O.R.T.F. et de Radio-Monte-Carlo, qui émet depuis quelques mois sur ondes moyennes à destination de tout le Moyen-Orient.

L'O.R.T.F. est un organisme en perpétuelle mutation. L'évolution des techniques, les exigences des usagers l'obligent à consacrer une partie importante de son budget à la préparation de l'avenir.

En 1972, les dépenses d'équipement s'élèveront à 364 millions de francs, ce qui représente une progression de plus de 25 p. 100. De leur côté, les autorisations d'engagement atteindront 337 millions de francs.

Il s'agit, en effet, d'étendre les réseaux de diffusion, de mettre en place la troisième chaîne, de rénover les installations immobilières de l'Office.

Les crédits consacrés à la diffusion représentent 40 p. 100 des dépenses d'équipement. L'O.R.T.F. va parachever l'implantation de la deuxième chaîne qui couvrira, à la fin de 1972, 96 p. 100 de la population. Dans ce but, onze émetteurs et cent cinquante réémetteurs vont être installés. L'Office a ainsi tenu compte des observations de l'Assemblée et de votre rapporteur qui avaient insisté pour que tous les Français puissent, dans des délais assez rapides, recevoir les deux chaînes.

Par ailleurs, le réseau de la troisième chaîne nécessite d'importants investissements : près de 70 millions de francs d'autorisations d'engagement en 1972. A la fin de 1973, 25 p. 100 des Français pourront la recevoir.

On pouvait espérer que la mise en place de cette nouvelle chaîne serait pour l'Office l'occasion d'essayer de nouvelles solutions aussi bien en matière de production qu'en matière de gestion. Malheureusement, il n'en sera rien, et on peut le regretter : la troisième chaîne sera bâtie sur le même modèle que les deux autres. Toutefois, elle fera plus largement appel à la production régionale qui fournira environ 45 p. 100 des programmes, ce qui constitue un progrès par rapport à la situation actuelle.

Tel est le bilan qu'on peut tracer de l'action et des perspectives de l'O.R.T.F. Certes, l'activité de l'Office ne comporte pas que des aspects positifs : aux critiques que j'ai formulées, bien d'autres viendront s'ajouter au cours de ce débat.

Toutefois, pour juger équitablement la télévision française, il faut tenir compte de certains ordres de grandeur : l'O.R.T.F. est la plus grande entreprise de spectacle de France, une des plus grandes du monde ; si elle s'arrêtait demain, on imagine mal la colère et la frustration des millions de Français qui se penchent chaque soir devant le petit écran pour y retrouver les images qui les informent et les distraient. C'est pour aider l'O.R.T.F. à continuer à accomplir cette mission difficile, mais

indispensable, que la commission des finances vous demande de voter l'autorisation de percevoir la redevance. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Gerbaud, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour l'Office de radio-diffusion-télévision française.

M. François Gerbaud. Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, c'est, je crois, Théophile Gautier qui, dans une pensée pleine d'humour, disait : « Le chat n'a été donné à l'homme que pour mieux lui permettre de caresser le tigre ». (Sourires.)

Il ne faudrait pas que, le parodiant un instant, nous ayons ici le sentiment que le contrôle de l'O.R.T.F. ne fut donné au Parlement que pour mieux lui permettre de mesurer les limites de son action en ce domaine.

Telle est, sans acrimonie dans un simple constat, la première réflexion qui nous est venue à l'esprit lorsqu'il s'est agi d'analyser le projet de budget de l'O.R.T.F. pour 1972. Budget original et important parce qu'il est la première étape de la réalisation du contrat de programme que l'O.R.T.F. se prépare à signer et qui va tisser les nouveaux liens entre lui et l'Etat. Budget qui, par son caractère particulier, est le prolongement logique des budgets précédents marqués, eux aussi, chaque fois par un aspect nouveau : introduction de la publicité à la télévision ; réorganisation de structures administratives et financières ; décentralisation.

Ainsi, depuis trois ans, au fil des jours, par des réformes internes et profondes, parfois peu visibles de l'extérieur, l'O.R.T.F., dans une meilleure répartition de ses tâches, s'est donné une gestion plus rigoureuse et, de ce fait, s'est offert la possibilité d'une autonomie plus large qui renforce la garantie de sa mission et de son indépendance.

Le moment était donc venu, l'O.R.T.F. ayant fait la preuve de son aptitude à maîtriser sa gestion, de faire en sorte que cette autonomie souhaitée et désormais devenue possible, lui soit accordée. Cependant, avec l'Office se posait d'une manière particulière le problème des rapports entreprise publique-Etat.

En ce domaine, votre politique, monsieur le Premier ministre, est parfaitement claire et précise ; elle vise à doter les entreprises publiques d'une large autonomie de gestion dans le cadre d'accords pluriannuels conclus par elles avec l'Etat.

C'est dans cet esprit qui, dans le cas particulier de l'O.R.T.F., avait reçu par avance l'approbation de la commission Paye, qu'il convient d'analyser rapidement le contrat de programme qui, à partir de 1972 et pour quatre années, va tisser entre l'O.R.T.F. et l'Etat des liens et des engagements croisés.

Par ce contrat de programme, l'O.R.T.F. s'impose un certain nombre d'obligations, des économies, un accroissement de productivité, une politique d'investissements qui repose pour l'essentiel sur deux faits : la poursuite du maillage du réseau des première et deuxième chaînes et la mise en service d'une première partie de la troisième chaîne dans les délais prévus, puisque c'est à la fin de 1972 que commenceront les émissions avec vingt et une heures par semaine.

En contrepartie de ces objectifs, le contrat de programme offrira à l'O.R.T.F. la possibilité d'un accroissement de ressources. Entre 1972 et 1975, la redevance s'accroîtra de 3,5 à 5 p. 100 et la publicité de marque augmentera, elle, en volume et en francs constants d'environ 10 p. 100 par an. Ajoutons qu'au-delà de ses effets techniques et financiers, le contrat de programme s'inscrit dans ce souhait que vous avez maintes fois exprimé : renforcer la notion d'indépendance de l'O.R.T.F.

En un mot, il permet à l'Office de voir plus loin et de voir mieux. Il exprime le souci de le voir mener ses affaires dans une perspective pluriannuelle qui comporte, et c'est important, un certain nombre de certitudes.

C'est donc dans le cadre de ce contrat de programme, qui engage non seulement la direction mais l'ensemble des personnels de l'O.R.T.F., que se situe le budget de 1972.

Je n'en rappellerai pas les chiffres, me contentant de vous dire que la redevance reste de 120 francs au 1^{er} janvier 1972 pour la télévision et de 30 francs pour la radiodiffusion et que la publicité de marque augmente d'un peu moins de 10 p. 100.

L'une des premières conséquences de ce contrat de programme, c'est de bien mettre en évidence que les deux importantes ressources de l'Office — la redevance et la publicité — sont désormais maîtrisées et annoncées pour quatre ans dans la progression.

Ces prévisions et cette limitation mettent bien en relief les rôles respectifs de l'Office, du Gouvernement et du Parlement.

Le rôle de l'Office, c'est de tenir son contrat, d'atteindre ses objectifs, de mesurer ses besoins et, en fonction de ceux-ci, d'adapter ses ressources.

Le rôle du Gouvernement, c'est d'accepter cette évolution prévue pour quatre années.

Le rôle du Parlement, c'est, par le geste à lui seul confié, d'autoriser l'O. R. T. F. à percevoir la taxe parafiscale qui reste l'essentiel de ses ressources.

Ainsi est-il plus que jamais bien nettement établi que, si le Parlement autorise l'O. R. T. F. à percevoir la redevance, il n'a pas à en déterminer le taux qui est fixé par le Gouvernement.

Quant à la publicité, sa progression en volume — 10 p. 100 par an — constitue un accroissement doublement compatible d'abord avec le temps d'antenne qui lui est consacré et qui doit éviter la saturation, ensuite avec l'évolution souhaitable et espérée du marché national de la publicité.

La publicité audio-visuelle, qui doit rester de bon goût, a un pouvoir d'entraînement et elle appelle sans aucun doute des actions publicitaires complémentaires qui seront, si elles ne le sont pas déjà, bénéfiques pour les autres supports.

Si ce contrat de programme permet à l'O. R. T. F. de voir plus loin et mieux, il a pour conséquence aussi de révéler les vraies limites du contrôle parlementaire dans sa forme actuelle.

Notre rôle, je l'ai rappelé, c'est d'autoriser la perception de la redevance au terme d'un débat où critiques et suggestions ont, avouons-le, un aspect un peu donquichottesque.

Il faut donc, non pas nécessairement renforcer, mais sûrement repenser le contrôle ou, mieux encore, l'autorité morale du Parlement sur l'O. R. T. F. qui lui doit, en fait et en droit, par le statut de 1964, sa forme, son indépendance et ses missions.

Au moment où chacun, ici ou là, s'arroge le droit à la critique permanente et systématique, pourquoi le Parlement n'aurait-il pas le droit, sans souci d'ingérence et sans surenchère, de faire entendre sa propre voix ?

On serait tenté de rechercher de nouvelles formules pour rendre ce contrôle plus précis. Ce serait, dans l'instant présent et à mon sens, oublier que la représentation du Parlement, instituée par l'article 8 du statut de l'O. R. T. F., permet aux deux assemblées de se faire normalement entendre. C'est donc peut-être par une activation de cette représentation du Parlement que peut s'exercer l'autorité morale des élus de la nation.

Car s'il est normal que l'O.R.T.F. se comporte comme un service public, sans doute est-il indispensable de se rappeler que, par la nature même de son produit, il n'est pas une entreprise publique comme les autres. Sa production, c'est-à-dire ses programmes d'information, de distraction, d'éducation ou de culture sont, dans un fait national, autant de prototypes soumis à la critique permanente, qui ne pardonne rien, ni erreurs ni excès.

Première entreprise d'information, de culture et de spectacle, par son impact immédiat, l'O.R.T.F. est donc une entreprise plus soumise que toute autre au primat de l'imagination. Elle doit sans cesse veiller à se renouveler, à renouveler ses sources, à remettre en cause et la nature et la qualité de ses produits, ces produits qui sont programmes de radio et de télévision, fugaces, mais qui imprègnent d'autant plus auditeurs et téléspectateurs que ceux-ci en consomment constamment.

C'est redire combien l'imagination et la mesure constituent des exigences primordiales pour l'O. R. T. F. quant au fond et à la forme de ses programmes.

Si l'intention de ceux qui assument la responsabilité des deux chaînes actuelles de télévision est, par des programmes diversifiés, d'apprendre au téléspectateur à mieux se servir de son clavier dans un choix plus ouvert, il ne faut pas que cette proposition de choix conduise à une escalade qui ferait immédiatement rebondir, sous la plume et dans les propos des censeurs a priori, l'inutile et stérile débat entre la distraction et la culture.

Imaginer, concevoir, réaliser, coordonner, sont les maîtres mots d'une politique de programmes qui doit répondre à cette triple exigence : le respect des missions de l'Office, la satisfaction du public dont on sait si bien cerner les goûts et les besoins par des sondages permanents, l'équilibre entre l'information, la distraction et la culture, étant bien entendu qu'il n'est pas de frontière impénétrable en ce domaine et qu'on peut tout à la fois se cultiver et se distraire en s'informant. Enfin, le sens de la mesure et le bon sens tout court, sans lesquels rien

n'est possible. En d'autres termes, faire en sorte que, demain, des techniques et des procédés nouveaux ne détournent pas le téléspectateur déçu ou saturé des écrans de la télévision.

C'est donc pour son prestige, son image de marque et, d'une certaine manière, sa sécurité, que, dès maintenant, l'O. R. T. F. doit penser non seulement à la concurrence de l'instant, mais à la concurrence de demain, qui sera d'une autre dimension.

Voici, en effet, que la prochaine apparition commerciale des vidéo-cassettes profile de nouvelles missions à la télévision. Elle peut, dans cette perspective à court terme, par ses propres archives, devenir la mémoire audio-visuelle de notre temps; une incroyable collection de documents, de films, de photos et de sons va faire demain de l'O. R. T. F. un fournisseur privilégié de notre besoin de mieux voir ou de mieux revoir ce qu'en tout domaine ses témoins ont apporté et apportent par un reflet du présent à l'histoire de notre temps et de notre monde.

Nous ne pouvons que constater avec satisfaction l'accord que l'Office a récemment passé pour une mission d'études qui s'inscrit dans cette perspective. Cela justifie pleinement et d'une façon urgente que l'Office prévoie une réorganisation méthodique de ses propres archives. L'informatique lui donne les moyens d'y parvenir. Il doit, dans son propre intérêt, l'entreprendre sans délai.

Au terme de cette intervention, je forme le souhait, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, que l'Office de radiodiffusion-télévision française, dans une autonomie qui va progressant chaque année, continue de parfaire sa forme, une forme qui se doit d'assumer le changement au fur et à mesure du développement des techniques nouvelles et peut-être surtout du développement des esprits.

Ce qu'il faut atteindre — et l'objectif est de tous les temps et de tous les pays — c'est l'équilibre. Aujourd'hui, c'est à l'équilibre entre la masse et les individus qu'il faut parvenir.

Cette exigence, voyez-vous, est déjà l'espoir de l'atteindre et la patience n'est-elle pas l'art d'espérer, comme disait Vauban?

Sous réserve de ces quelques réflexions, la commission des affaires culturelles, familiales et sociales vous propose, mes chers collègues, d'adopter la ligne 100. (Applaudissement.)

M. Jacques Chaban-Delmas, Premier ministre. Mesdames et messieurs les députés, dès 1969, j'ai eu l'honneur de vous dire l'importance que le Gouvernement attachait à l'O.R.T.F.. Nous avons, en effet, entrepris immédiatement une action destinée à permettre audit Office de répondre pleinement à sa vocation.

Comme le soulignait, tout à l'heure, le rapporteur spécial, M. Delmas, la priorité a été donnée à l'information. Au mois de novembre 1969, une nouvelle organisation a été mise en place, destinée à placer l'objectivité et l'exactitude de l'information sous le contrôle du conseil d'administration. L'indépendance des directeurs et l'autonomie des services constituaient, à partir d'une stimulante émulation, la base de cette nouvelle organisation.

Ensuite, nous nous sommes attaqués à la gestion, dont l'amélioration a été réalisée par des réformes touchant, les unes à la fiscalité, les autres, à la substance et à l'exercice de la tutelle financière, visant à faire progressivement de l'Office, conformément d'ailleurs à son statut, un établissement public industriel et commercial à part entière.

Après ces aménagements indispensables, le Gouvernement a entrepris une réflexion sur l'avenir de l'O.R.T.F. Tel était le rôle imparti à la commission présidée par M. Paye, dont les travaux ont très utilement éclairé le Gouvernement sur les voies à suivre.

En effet, des réformes et des actions nouvelles ont été engagées qui ont été inspirées par les conclusions de cette commission. Elles tendaient à décentraliser la responsabilité de la production et de la fabrication des programmes, non pas afin de constituer une « usine de programmes » mais afin de respecter à la fois l'économie de gestion et l'impératif de la qualité, notamment culturelle, à laquelle j'attache tout naturellement la plus grande importance. Il s'agissait aussi d'entreprendre la réalisation d'une troisième chaîne, de faire disparaître définitivement les zones d'ombre et de silence et de mettre l'Office en mesure de tirer profit des nouvelles techniques de communication.

Dans le cadre de cette politique, deux nouvelles étapes, dont l'importance n'échappera certainement pas à l'Assemblée, sont franchies cette année. Je suis heureux de donner à l'Assemblée

la primeur d'une nouvelle, d'une bonne nouvelle qui est la récente signature d'un contrat de programme entre l'Etat et l'Office.

Ce contrat, comme il a été excellemment dit, s'insère dans la politique du Gouvernement à l'égard des entreprises publiques. Il s'agit, comme vous le savez, de leur conférer une véritable autonomie de gestion en précisant, pour une durée déterminée, les obligations qui leur incombent, comme d'ailleurs, en contrepartie, les obligations auxquelles s'engage l'Etat.

Ainsi le contrat conclu avec l'O. R. T. F. détermine pour les quatre années à venir les objectifs, c'est-à-dire notamment un plan d'équipement dont celui de la troisième chaîne, ainsi que le volume des programmes.

Pour réaliser ces prévisions au plus juste prix, le Gouvernement a demandé à l'Office d'effectuer d'importantes économies de gestion, qui constituent, en réalité, comme vous le montrera M. Limouzy, des contraintes très strictes.

Pour faire face aux charges, le contrat prévoit naturellement les ressources dont doit disposer l'Office et, à cet égard, il constitue un instrument de clarification et de prévision indispensable.

Je peux vous préciser, à cette occasion, que le Gouvernement a volontairement limité l'accroissement de la publicité de marques à la télévision. Il veut essentiellement éviter par là un bouleversement du marché de la publicité susceptible de porter gravement préjudice aux autres moyens d'expression, en particulier à la presse écrite dont l'existence dans sa diversité est inséparable de l'exercice même de la démocratie.

MM. Lucien Neuwirth et Jacques Sourdille. Très bien !

M. le Premier ministre. La redevance doit rester la principale ressource de l'O. R. T. F., pour des raisons sur lesquelles je n'insiste pas et qui ont été effleurées tant par le rapporteur spécial que par le rapporteur pour avis et qui d'ailleurs, en d'autres temps, ont été largement exposées par le président de la commission des affaires culturelles.

Pour ajuster les ressources de l'Office à ces charges et tenir compte de l'évolution des coûts des personnels et des services, une adaptation annuelle de la redevance est prévue dans le contrat de programme. Pour 1972, je ne vous cacherais pas qu'une augmentation aurait dû être effectuée le 1^{er} janvier. Mais la conjoncture économique a conduit le Gouvernement, vous le savez, à s'engager dans une vive action antihausse et à prendre, par conséquent, pour sa part, des engagements en matière de tarifs publics.

Il les respecte donc. C'est pourquoi il n'est pas question d'augmenter pour le moment la redevance, mais le Gouvernement se réserve d'user de son droit de modifier le montant de la taxe au cours de l'année 1972, lorsque la conjoncture économique le rendra possible.

Une deuxième étape, également franchie cette année, a mis l'Office mieux à même de remplir sa mission de service public dans les domaines essentiels pour son activité.

Tel est le sens de la convention conclue le 26 mars dernier entre l'Office et le ministère des affaires culturelles. Cette convention, en forme de charte, a pour objet de permettre une information réciproque très complète, un ensemble de services mutuels et, le cas échéant, la réalisation de programmes communs.

J'ai demandé que des conventions du même type, actuellement en cours d'élaboration, soient rapidement conclues dans les secteurs de l'éducation nationale et de la formation professionnelle auxquels, vous le savez, le Gouvernement et moi-même attachons une importance toute particulière.

Cet ensemble de dispositions, mesdames et messieurs les députés, permettra au pouvoir exécutif de veiller plus aisément à l'accomplissement des missions de service public confiées à l'Office. Il doit également éclairer le contrôle permanent que tout naturellement le Parlement désire et doit exercer sur l'O. R. T. F.

En effet, le Parlement disposera désormais, avec le contrat de programme et les chartes, d'instruments de prévision, de mesure et de vérification qui lui permettront d'apprécier l'efficacité de la gestion.

Connaissant les objectifs, votre contrôle sera beaucoup plus précis. Vous pourrez apprécier ce qui a été fait, ce qui reste à faire, les coûts de réalisation, la qualité des programmes et, par conséquent, juger des responsabilités encourues comme de l'œuvre accomplie.

Naturellement, au premier rang, vous serez aidés dans cette tâche par la commission parlementaire dont a parlé tout à l'heure M. Gerbaud, celle prévue par l'article 8 du statut de l'O. R. T. F. que j'ai pris soin, dès l'installation du Gouvernement, de réunir à dates régulières et qui verra sa tâche encore facilitée, si cela se révélait nécessaire, comme l'a indiqué M. Gerbaud.

J'ai tenu d'ailleurs, vous le savez, à ce que la compétence de cette commission s'exerce sans limitation et qu'elle dispose de tous les instruments de travail nécessaires. Elle constitue à mes yeux l'exemple même de l'instrument qui peut permettre une coopération entre le Parlement et le Gouvernement et je peux vous dire que dès à présent l'Office et le Gouvernement en ont tiré le plus grand profit.

Enfin, je voudrais dire un mot de l'avenir.

L'évolution des moyens de communication, l'apparition de tâches nouvelles en matière d'audio-visuel ont conduit l'O. R. T. F. à participer à une société pour l'étude, l'édition et la distribution des vidéo-cassettes. Cette société constituée au départ entre deux partenaires reste ouverte à tous ceux qui sont susceptibles de contribuer au développement de ses activités.

En conclusion, mesdames et messieurs les députés, je désire simplement vous confirmer — et je pense que les précisions que je vous ai apportées vous en ont donné l'assurance — que la politique engagée, il y a deux ans, à l'égard de l'O. R. T. F. se poursuit dans un souci de logique et de rigueur. Son objectif est, vous le savez, de faire de l'Office une entreprise plus autonome, c'est-à-dire plus responsable, plus efficace, ouverte vers l'avenir et naturellement placée au service de tous les Français, sans oublier la France. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Delorme.

M. Claude Delorme. Mes chers collègues, c'est une nouvelle fois, et en présence de M. le Premier ministre, que mon groupe va présenter des regrets et des observations.

Des regrets tout d'abord : nous avons demandé l'année dernière qu'un large débat s'instaurât sur l'O. R. T. F., débat qui aurait permis de discuter sur un rapport remarquable, le rapport Paye. C'est bien la première fois, en effet, que l'ensemble des problèmes intéressant l'Office, et posés par le développement de la radio et de la télévision, faisaient l'objet d'un tel examen. Je dois vous dire, sans approuver tous les choix opérés par ladite commission, en critiquant notamment le fait qu'elle ignorait souvent l'existence de la loi du 27 juin 1964, qu'elle aurait donné lieu à une large confrontation qui aurait pu être très utile et très efficace. Elle n'a pas eu lieu et nous le regrettons.

Pourtant, cette commission s'est réunie quarante-neuf fois en dix mois. Elle a défini et préconisé diverses mesures législatives, et qu'il me soit permis de dire au Gouvernement que l'Assemblée nationale, une fois encore, n'a jamais été saisie des conclusions dudit rapport et, par conséquent, n'a pu en discuter. Vous vous êtes contentés d'un travail « à la petite semaine » dans l'ignorance, je le répète, et de la loi, et des conclusions du rapport Paye.

Ne vous étonnez donc pas si nos critiques rejoignent celles présentées, très objectivement d'ailleurs, par certains des rapporteurs qui, à notre différence, après avoir critiqué, parfois même violemment, vous applaudissent et vous approuvent finalement.

Pour nous, l'examen du budget présente des traits différents de ceux du précédent. Ce dernier était, nous a-t-on déclaré, un budget de transition marqué, en 1971, par l'augmentation de la redevance, mais avec une certaine stabilisation des recettes de publicité.

Cette année, c'est le contraire. S'il n'est pas très exact qu'il y aura stabilisation du montant des recettes de publicité, il est exact que les redevances ont été très largement augmentées.

Aujourd'hui, nous sommes saisis d'une promesse dont la présentation nous inquiète quelque peu. En effet, le rapport de M. Sabatier présenté par M. Delmas nous promet que les montants des redevances resteront, en principe — cette indication « en principe » pourrait disparaître à ma satisfaction — inchangés en 1972.

En revanche, les recettes tirées de la publicité de marque passeront de 387,6 millions de francs à 435 millions de francs. Cette augmentation ne serait, dans l'esprit du Gouvernement — dit M. le Premier ministre il y a quelques mois — qu'un complément de recettes.

A propos de publicité, il est regrettable que le Gouvernement, qui se préoccupe de réglementer la pêche des salmonidés, n'ait pas cru nécessaire de déposer un projet de loi tendant à

réglementer l'usage de la publicité à l'O. R. T. F., non pas simplement par le jeu d'une taxe parafiscale, mais par l'imposition d'un pourcentage. Car de la publicité dépend — il faut bien le dire — ce qui sera discuté demain matin, à savoir l'information et notamment l'information écrite.

La publicité se développe et son quantum s'accroît dans votre budget, monsieur le secrétaire d'Etat. Mais il est certain que cette matière n'est pas extensible et qu'elle cessera un jour de se développer. Comme votre budget continuera d'augmenter — ce que je vous souhaite — vous serez obligé d'y inclure très honnêtement la totalité de la publicité du marché. Vous n'en êtes pas encore là. Mais je suis formel.

L'an dernier, vos recettes de publicité ont augmenté de 110 p. 100, alors que celles de la presse écrite ne se sont accrues que de 10 p. 100 seulement. Saisi par ce mouvement galopant, vous en viendrez finalement à faire absorber par l'O. R. T. F. la majeure partie de la publicité. Quand la presse écrite ne bénéficiera plus de la publicité, elle sera pratiquement obligée de disparaître. Avec elle, c'est une source d'information qui disparaîtra et nous le regretterons profondément.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. C'est excessif.

M. Claude Delorme. J'ai ouvert une parenthèse que je me hâte de refermer.

Surveillez donc la publicité, monsieur le secrétaire d'Etat. Elle est parfois tellement abêtissante et stupide que, certains soirs, on doit fermer brutalement son poste de télévision pour ne plus voir à quelles lessives on est à chaque instant lavé. Loin de moi tout esprit de censure. Mais peut-être y aurait-il quelques conseils à donner dans ce domaine.

Entrant dans le détail de votre budget, je regrette que sur le plan comptable il y figure toujours autant de restes à recouvrer.

Je sais très bien — M. le rapporteur l'a indiqué avec courtoisie — que les populations d'outre-mer ne payent leurs redevances, pratiquement, que dans la proportion de 5 p. 100. Mais alors il convient de passer les redevances non recouvrées par profits et pertes afin que nous ne retrouvions plus au budget des reports supérieurs à 300 millions de francs, comme c'est le cas depuis plusieurs années. Ainsi, vous aurez rempli votre mission.

Se pose aussi l'irritante question de la T. V. A. sur les recettes, et notamment sur la taxe parafiscale que constitue la redevance. Cette pratique est choquante — je le répète encore cette année — sinon pourquoi ne pas appliquer aussi la T. V. A. aux recettes des percepteurs ! C'est au fond la même chose.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Non, ce n'est pas pareil, et je m'en suis déjà expliqué.

M. Claude Delorme. Vous vous en êtes peut-être expliqué, mais cette pratique est tout de même regrettable, comme elle l'est lorsque la T. V. A., au taux de 16,66 p. 100, vient frapper les subventions perçues par les municipalités.

M. Louis Odru. Absolument ! C'est un scandale !

M. Claude Delorme. La politique de l'Office nous préoccupe également, tant sur le plan des programmes que de l'information : des émissions sont supprimées, d'autres interdites, d'autres encore tronquées.

Une certaine libéralisation de l'information sur le plan national — nous avons l'honnêteté de le reconnaître — a été suivie par un recul très sensible de toute objectivité dans les émissions régionales. Les problèmes politiques ne sont même plus posés. On vise très bas.

M. Marc Bécam. Tout le monde se plaint, sur tous les bancs !

M. Claude Delorme. Cela devient du folklore artisanal !

Une émission qui intéressait une région que vous connaissez bien, celle de Decazeville, émission qui était très riche en contacts humains, en enseignements, a été supprimée et remplacée par un film. De plus, si mes renseignements sont exacts, aucune autre programmation de ce genre d'émission n'est prévue.

Il y a eu des vagues dans votre « tour » : certaines émissions ont été supprimées ; d'autres, qui étaient programmées et financées, n'ont jamais vu le jour. Les émissions qui intéressent la

Martinique, la Guadeloupe et la Réunion — et je me bornerai à effleurer la question — sont soumises, quant à elles, à une véritable censure de l'autorité préfectorale. Renseignez-vous, monsieur le secrétaire d'Etat. Vous avez même été saisi récemment d'une plainte de l'O. R. T. F. à ce sujet.

Aussi, sommes-nous inquiets quant à la mission dévolue à l'Office. Je vous ai dit ce que je pensais de sa mission d'information sur le plan national. Sur le plan régional, elle devient souvent une politique de désinformation: la nialiserie de l'information vide les émissions de tout contenu social, économique ou politique.

La mission d'éducation, elle aussi, apparaît de moins en moins dans les programmes.

Quant à celle de distraction, ne la jugez pas simplement par les sondages euphoriques sur les jeux de M. X ou de M. Z. En effet, nous constatons bien souvent, avec tristesse, qu'ils sont médiocres et leur spectacle décevant.

Sur les programmes, nous partageons l'inquiétude de M. le rapporteur. Comment pourra-t-on, si l'on incorpore dix émissions de publicité entre dix-neuf heures et vingt et une heures trente-cinq — tranche horaire la plus rentable sur le plan de la propagande intellectuelle puisqu'elle est la plus rentable sur celui de la publicité audio-visuelle — programmer une pièce d'un grand classique, de Racine ou de Shakespeare? Je pose la question à M. Sabbagh. Pratiquement, puisqu'il ne restera qu'une heure seulement de libre entre vingt heures trente et vingt et une heures trente-cinq, toutes les pièces ou représentations dramatiques valables disparaîtront du petit écran.

J'évoquerai brièvement le problème de la troisième chaîne. Pourquoi n'a-t-on pas discuté de sa création dans cette enceinte? Pourquoi l'avoir créée d'autorité?

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. J'en ai parlé l'an dernier. Souvenez-vous-en, monsieur Delorme.

M. Claude Delorme. Oui, vous m'avez répondu, mais vous ne répondez encore. C'est la répétition qui, souvent, fait l'éducation. Pourtant, sur ce point, elle est non dans le geste, mais dans l'audition.

Votre troisième chaîne permettra les émissions en noir et en couleur, mais quel sera alors le sort de la première chaîne? Deviendra-t-elle aussi chaîne couleur? J'entendrai avec intérêt vos réponses à ces questions.

Enfin, bien qu'on ait déjà traité ce problème assez longuement, j'évoquerai aussi le statut du personnel journaliste.

Le rapport précise que l'O. R. T. F. emploie 746 journalistes et 300 pigistes permanents. Or, qui dit pigiste, même s'il est permanent, dit journaliste hors statut. Il est facile de démontrer qu'il s'agit alors d'un contractuel.

Ainsi, vous, contrôleur d'Etat, tournez la loi puisque vous conservez des contractuels pendant des années.

Mais ce statut très spécial vous permet de surveiller de très près ces 300 journalistes. En effet, l'effectif de 746 journalistes — dont je possède le détail — comprend toute une série de personnels qui n'ont de journalistes que le nom. En réalité, ce sont des directeurs, des chefs de services ou encore des inspecteurs. Vous êtes donc obligés de compenser la disparition de ces journalistes de l'effectif normal par des pigistes qui, eux, ne sont pas liés par le statut.

Je vous demande donc de revoir complètement le statut du personnel journaliste: si vous avez besoin de directeurs régionaux ou d'inspecteurs, sortez-les de l'effectif des 746 journalistes et venez honnêtement devant le Parlement lui demander des crédits supplémentaires. Ce serait d'ailleurs une justification, car si vous êtes généreux dans les règlements d'honoraires aux responsables d'émissions, vous êtes très chiche avec votre personnel.

Alors que, pour réaliser ses émissions sur ondes courtes, la B. B. C. emploie 2.000 journalistes, la Yougoslavie 1.300 et l'Italie 900, l'O. R. T. F., lui, ne dispose en fait, en tout et pour tout, pour la réalisation de toutes ses émissions, que d'un personnel réduit à 351 journalistes.

La bonne gestion — qu'évoquait M. le Premier ministre à cette même tribune, il y a un instant — exige une refonte du statut du personnel, afin que soit mis un terme à la situation actuelle. En effet, coexistent quatre catégories de personnels: ceux qui dépendent du statut de journaliste, au nombre de 746, les contractuels ayant un contrat d'un an, les pigistes permanents sans contrat et les pigistes occasionnels, c'est-à-dire non permanents.

Puisque vous avez la tâche de contrôler l'Office, il vous appartient non seulement de chercher à accroître les effectifs du personnel, mais aussi d'assurer sa formation et son recyclage. Combien nous serions heureux d'apprendre qu'un certain nombre de vos journalistes qui, généralement, se sont formés eux-mêmes, auront désormais la possibilité de suivre des cours de formation professionnelle ou de recyclage! Malheureusement, étant donné la pénurie de journalistes et le manque de personnel, les demandes dans ce sens sont toujours refusées par la direction.

Je vais maintenant conclure, en espérant ne pas avoir dépassé mon temps de parole.

La situation de l'O. R. T. F. rend nécessaire un grand débat. Encore une fois, mon groupe regrette qu'on n'ait pas laissé au Parlement le soin d'organiser l'O. R. T. F., voire de le réorganiser et, s'il le fallait, de prendre les décisions capitales qui s'imposent.

Je lance un nouveau cri d'alarme. Le jour où vous aurez récupéré, par un biais ou par un autre, toute la publicité, vous aurez condamné la presse. Déjà la presse politique a disparu, à une exception près: seuls subsistent, après les concentrations, quelques grands quotidiens. Prenons garde: le jour où la presse libre — j'insiste sur le mot — disparaîtra, la démocratie elle-même aura vécu.

Enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, dans votre effort de réorganisation de l'O. R. T. F., n'oubliez pas le droit de réponse, sur lequel je vous avais déjà interrogé l'an dernier. Songez à ce qui arrive lorsqu'une information de bonne foi — mais discutable ou erronée — passe sur les écrans ou sur les ondes: plusieurs semaines s'écoulent parfois avant que l'auditeur soit informé de la rectification.

Mes quelques observations n'ont pourtant eu d'autre objet que de contribuer à améliorer la situation de la radiodiffusion et de la télévision françaises et de rendre l'O. R. T. F. plus conforme à l'image que nous nous en faisons. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. Achille-Fould.

M. Aymar Achille-Fould. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, convaincu que mes collègues d'un groupe ici absent m'entendront de l'extérieur (Applaudissements sur plusieurs bancs.), je me bornerai à évoquer, en raison du maigre temps de parole qui m'est imparti dans un débat dont l'importance devrait être plus grande, d'une part, la situation des personnels de l'O. R. T. F., d'autre part, les rapports entre la presse écrite et l'O. R. T. F., sujet préoccupant qui, certainement, fera encore l'objet du débat de demain.

C'est un euphémisme de dire qu'il existe un certain malaise social et professionnel au sein du personnel de l'Office, malaise qui tient à ses structures actuelles. La cause en est simple: en vertu de la loi du 29 mars 1935, ce personnel peut être classé en deux catégories selon qu'il bénéficie de contrats d'une durée indéterminée ou limitée; en outre, le personnel comprend des pigistes permanents et des pigistes occasionnels.

Le recours aux pigistes permanents, dont le nom est en lui-même assez étrange — un pigiste effectuant par définition un travail occasionnel — constitue pour l'O. R. T. F. une formule commode lui permettant de ne pas encombrer les postes budgétaires, d'éviter la sclérose et — comme le dit la direction de l'Office — la fonctionnarisation des structures. Il permet de conserver la liberté nécessaire vis-à-vis d'un personnel qui doit être mobile et changer en fonction des besoins du téléspectateur, de la diversification des programmes, de la nécessité de faire paraître de nouveaux visages au petit écran, sous peine de lassitude.

Or, ceux qui sont chargés de défendre ce personnel ne peuvent accepter l'insécurité qui est de règle pour ces pigistes permanents, lesquels ne disposent par définition d'aucune des protections sociales, assurance contre les accidents, assurance maladie, congés payés. En outre, à cette insécurité professionnelle s'ajoute, dans le cas particulier de ces journalistes, le sentiment d'une insécurité morale vis-à-vis de l'activité même qu'ils exercent.

En effet, ces pigistes — et le syndicat qui les défend — ne peuvent s'empêcher de songer qu'aux raisons techniques d'un licenciement tenant, par exemple, à la compétence des intéressés ou aux besoins de l'Office, risque de s'ajouter — sinon aujourd'hui, mais demain peut-être — l'arbitraire de motifs politiques.

Cependant, il convient de constater objectivement que la mutation en bloc des pigistes permanents à un statut contractuel, telle qu'elle est réclamée, créerait un tel bouleversement — finan-

cier également, c'est-à-dire sensible aux élus que nous sommes, chargés de fixer le montant de la taxe et de contrôler l'équilibre financier de l'Office — que cette formule serait irréaliste. Elle aurait en outre l'inconvénient d'ôter au fonctionnement de l'Office la souplesse qui demeure indispensable. Il faudrait aussi, pour rester objectif, appliquer cette mobilité d'emploi à l'ensemble des journalistes de l'Office, pour éviter qu'une seule catégorie y soit soumise, c'est-à-dire, en fin de compte, en soit victime.

C'est ainsi que plus de quatre-vingts collaborateurs de l'Office — liés par un contrat de journaliste selon l'article 1^{er} des statuts — exercent en fait, non des fonctions journalistiques, mais des activités de direction, d'inspection, de relations publiques et devraient — j'approuve M. Delorme sur ce point — être pris en charge sur une autre colonne budgétaire, ce qui permettrait, par l'assouplissement des avancements et des mutations, de remédier au blocage existant actuellement.

Je n'insisterai pas sur les problèmes de la formation professionnelle, du perfectionnement et du recyclage, puisqu'il en a déjà été question. L'Office a fait des efforts dans ce domaine ; je souhaite que la direction et le personnel en recueillent le profit en commun.

Quelles solutions apporter dans l'immédiat ou à terme à ces problèmes de personnel ?

Dans l'immédiat, il apparaît que le dialogue reste largement ouvert entre la direction et les syndicats. Même s'il est difficile d'aller jusqu'à offrir un contrat à l'ensemble des pigistes permanents, la direction pourrait réserver un accueil favorable aux mesures immédiates réclamées en matière de salaires, de congés, d'avantages sociaux divers, de couverture de risques et de primes, ce qui permettrait d'abord d'apaiser les esprits et, ensuite, d'ouvrir de nouveaux horizons.

A terme, il faudrait, me semble-t-il, tenter de s'entendre sur un programme doté d'une chronologie précise qui permette à la fois de réformer, dans les structures, ce qui crée l'actuel malaise et de poursuivre cette amélioration nécessaire de la sécurité de l'emploi, tout en restant dans le cadre financier de l'Office, service public, certes, mais dont le caractère industriel et commercial doit être respecté.

L'Europe, en avançant à pas comptés, résout jour après jour des problèmes encore bien plus ardues et montre l'exemple. Qui, plus que les journalistes, plus que l'Office, dont la vocation est bien la communication, est apte à comprendre les vertus du dialogue et de la concertation ?

Au nom d'un groupe qui a tant lutté pour la libéralisation des méthodes de fonctionnement de l'Office, je rends hommage aux efforts consentis par le Gouvernement et aux résultats qui se sont produits sur nos chaînes nationales, mais je ne peux être aussi satisfait pour les émissions régionales.

Plus on est loin du pouvoir central, plus on est prudent, semble-t-il, et plus on s'autocensure.

Mon propos, à cet égard, ne comporte aucune critique vis-à-vis du Gouvernement, dont je connais les intentions, mais il est la simple constatation d'une démarche intellectuelle classique. Je connais ainsi nombre d'exemples de directeurs régionaux prudents qui, en fin de compte, et en cas de doute, se réfèrent à l'autorité du préfet, ce qui me paraît tout à fait contraire à l'esprit défini à cette tribune, à plusieurs reprises, par M. le Premier ministre.

Mes observations porteront maintenant sur les relations de la presse écrite et de l'O. R. T. F. et pas seulement, contrairement à ce qui aurait pu être le cas si je n'avais pris soin de vérifier mes informations sur la grande détresse de la presse écrite face au volume toujours accru de la publicité diffusée sur le petit écran.

Je ferai une première constatation. Il n'est pas étonnant que la presse quotidienne, de Paris ou de province, soit aussi sensibilisée à ce qui touche la publicité, compte tenu de ses difficultés, dont nous aurons l'occasion de reparler demain, et du fait — je ne dis pas du tout que c'est un bien mais il en est ainsi — qu'elle tire une partie importante, sinon essentielle, de ses ressources de la publicité : en 1969, 65 p. 100 pour le *Monde* et 77 p. 100 pour le *Figaro*, si mes renseignements sont exacts.

Mais une évidence doit être soulignée : avant l'intrusion de l'O. R. T. F. sur le marché de la publicité, dont il représente 9 p. 100 contre 25 p. 100 en Grande-Bretagne, le volume de la publicité confiée à la presse quotidienne n'a fait que décroître au profit d'autres médias. Sa part, qui était de 66 p. 100 en 1959, est passée à 62 p. 100 en 1964 et à 49 p. 100 en 1968.

Ce sont les annonceurs qui sont responsables dans une économie de marché. En France comme ailleurs, on assiste à une

mutation profonde de la distribution des budgets publicitaires au profit des relations publiques, de la publicité sur les lieux de vente, des cadeaux : coquillages, camées, banderoles, livres de poche, trois paquets de lessive pour le prix de deux, etc. Il s'agit même souvent, vous le savez bien, d'attendrir la ménagère par l'intermédiaire de ses enfants.

Ainsi, sur un volume global de 5.500 millions de francs, il ne reste que 2.500 millions environ à répartir entre la presse écrite et l'O. R. T. F.

Ce n'est donc pas seulement dans l'intrusion de l'O. R. T. F. sur le marché de la publicité que gît ce haut mal dont la presse dit « qu'ils ne mourraient pas tous mais que tous étaient frappés ». Cependant, la presse est, à juste titre, de plus en plus inquiète devant l'importance grandissante du petit écran dans la répartition de cette peau de chagrin.

Pourtant, M. Joël Le Theule avait déclaré devant le Sénat, en 1968, que l'on ferait des émissions publicitaires uniquement sur la première chaîne. En février 1969, il avait affirmé — et il le croyait assurément, car chacun sait que c'est un homme loyal et sincère — qu'il fallait éviter le développement de la publicité à l'O. R. T. F. Il est clair que ses propos n'ont pas été suivis des effets escomptés.

Je reconnais bien volontiers que l'O. R. T. F. a pris un certain nombre de précautions qu'il nous faut saluer au passage : le refus d'un certain type de publicité ; son inclusion dans des « créneaux » et non en cours d'émission ; la limitation volontaire des recettes produites par la publicité à 25 p. 100 du budget total de l'Office ; la fixation à 10 p. 100 par an de l'augmentation de ces recettes dans le cadre du contrat de programme. J'observe toutefois que ce chiffre précis, s'il permet à l'O. R. T. F. d'établir un plan, peut créer des problèmes dans la mesure où, en France, contrairement à ce qui se passe aux Etats-Unis, lorsque la situation économique se dégrade on réduit les frais de publicité, quand on ne les supprime pas. Si notre pays connaît des difficultés économiques dans les années à venir — ce qui est possible — et que le volume de la publicité diminue, en maintenant à 10 p. 100 l'augmentation de ses recettes publicitaires l'O. R. T. F. ferait peser plus lourdement sur les autres médias et, par conséquent, sur la presse écrite, les conséquences d'une telle évolution.

Mais la presse écrite est au moins en face d'une situation claire dont elle doit tenir compte. L'O. R. T. F. a, si je puis dire, annoncé la couleur.

La presse écrite est en droit d'exiger, maintenant qu'elle les connaît, que soient tenus les engagements pris, même verbalement, en ce qui concerne l'interdiction de la publicité au cours des émissions régionales. Elle est aussi en droit de se demander — et je la rejoindrai volontiers sur ce point — s'il est bien urgent de créer une troisième chaîne de télévision alors que l'équilibre des rapports entre les différents journaux et les deux chaînes actuelles n'est pas encore assuré.

La presse écrite doit participer aux décisions prises, sous peine d'arbitraire en raison du monopole exercé par l'O. R. T. F.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Achille-Fould.

M. Aymar Achille-Fould. Je conclus, monsieur le président.

Hommes modernes, nous sommes attachés à la modernisation de l'Office et nous savons les efforts et les moyens que cela implique.

Mais la liberté de l'information ne se découpe pas en tranches. Elle doit être considérée d'une manière globale et appliquée à tous les moyens d'information. Il appartient à l'Etat de maintenir entre eux l'équilibre indispensable s'il ne veut pas couper le cou à cette liberté. C'est au prix d'efforts, de sacrifices et d'imagination que le Gouvernement assumera la plus noble de ses vocations, celle d'affirmer et de garantir toutes les libertés, en un mot la liberté. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Progrès et démocratie moderne et sur plusieurs autres bancs.*)

M. le président. La parole est à M. Gosnat.

M. Georges Gosnat. Mesdames, messieurs, lorsqu'on examine les éléments, d'ailleurs très sommaires, qui nous sont communiqués sur le budget de l'O. R. T. F. pour 1972, on ne peut manquer d'être frappé, en premier lieu, par la modicité de la contribution financière de l'Etat à l'équilibre de ce budget.

Cette contribution est exactement la même en valeur nominale — 55.300.000 francs — que l'an dernier pour les services rendus par l'O. R. T. F. au titre des affaires étrangères, du fonds d'aide et de coopération ainsi que pour les départements

et territoires d'outre-mer. Pour les autres services, elle passe de 16.000.000 francs à 18 millions. Au total, la part de l'Etat dans le budget de l'O. R. T. F. tombe de 3,8 p. 100 en 1971 à 3,6 p. 100 en 1972, alors que la prévision d'accroissement des recettes et des dépenses de l'Office est de 14 p. 100.

Personne ne peut évidemment accepter de bonne foi les estimations faites au sujet des services rendus. Ceux-ci sont certainement minorés d'au moins 50 millions de francs.

Il est également anormal, je tiens à le rappeler, que l'O. R. T. F. supporte pour un montant devant se situer entre 90 et 100 millions de francs, le coût des exonérations concernant la redevance, lesquelles sont d'ailleurs tout à fait justifiées et mériteraient même d'être plus nombreuses en faveur des catégories sociales les plus déshéritées. Mais ces exonérations devraient être couvertes par une subvention inscrite au budget de l'Etat, comme le prévoyait l'ordonnance du 4 février 1959.

Je protesterai enfin, une fois encore, contre le transfert à la charge de l'O. R. T. F. des dépenses d'équipement alors que l'Etat conserve le produit des taxes perçues sur la vente des appareils récepteurs et, plus généralement, sur toutes les transactions concernant la radio et la télévision.

Ainsi, le comportement du Gouvernement à l'égard du budget de l'O. R. T. F. illustre parfaitement sa politique générale en matière budgétaire.

Tout en refusant de faire payer aux sociétés l'impôt sur leurs bénéfices réels et de taxer sévèrement les grosses fortunes, tout en multipliant les prétextes lui permettant de prélever des sommes importantes sur le budget de l'Etat au profit de ces mêmes sociétés, le Gouvernement prend appui sur le déficit provoqué par ces exonérations et ces charges considérables pour ignorer les responsabilités qui lui incombent envers un service public.

Il fait plus encore, car il le détrouse littéralement. C'est ainsi que le montant de la T. V. A. qu'il le contraint à payer passera de 318 millions de francs en 1971 à 348 millions en 1972.

Rappelons à ce propos que la perception de cette taxe viole délibérément l'ordonnance du 4 février 1959 ainsi que la décision du Conseil constitutionnel en date du 11 août 1960.

Dans ces conditions, l'équilibre financier de l'O. R. T. F. repose essentiellement sur deux catégories de ressources : d'une part, à raison de 68,5 p. 100 des recettes totales, sur les redevances payées par les auditeurs et les téléspectateurs ; d'autre part, à raison de 23,45 p. 100, sur la publicité.

Or, comme le budget de l'Office est en augmentation constante d'une année sur l'autre, notamment en raison de l'attitude gouvernementale que je viens de dénoncer, nous nous trouvons devant le risque permanent de deux décisions très graves.

L'une consisterait, en effet, à relever périodiquement le taux de la redevance. Celui-ci a été abusivement augmenté l'an dernier de 20 p. 100, et l'on parle maintenant de nouvelles augmentations qui pourraient avoir lieu chaque année à raison de 3 à 5 p. 100 en application d'un contrat de programme inconnu du Parlement et passé, pour une durée de quatre ans, entre l'Office et le Gouvernement.

En somme, monsieur le secrétaire d'Etat, votre Gouvernement se prononce en faveur de l'échelle mobile. Nous nous en souviendrons !

L'autre décision viserait à un accroissement annuel de 10 p. 100 du volume de la publicité, en fonction du même contrat de programme.

Nous ne pouvons évidemment pas souscrire à de telles dispositions, tant à cause des charges financières croissantes qu'elles comportent pour les auditeurs et les téléspectateurs que pour les graves répercussions que le développement de la publicité ne manquera pas d'avoir sur la qualité des émissions.

Comment, à cette occasion, ne pas dénoncer la duplicité dont est fait preuve à l'égard du pays ceux qui ont plaidé en faveur de l'introduction de la publicité à la télévision en prétendant qu'elle éviterait l'augmentation du taux de la redevance et en jurant leurs grands dieux que le volume de cette publicité serait circonscrit dans les limites raisonnables !

M. Louis Odru. Très bon rappel !

M. Georges Gosnat. Ce sont, en effet, les mêmes qui ont augmenté l'an dernier la redevance et qui s'approprient maintenant à accroître la place de la publicité dans des proportions telles qu'aucune émission ne pourra, dans la soirée, dépasser une durée de cinquante à cinquante-cinq minutes, un spectacle à l'américaine, en quelque sorte !

Au train où vont les choses, on apprécie facilement l'abaissement du niveau de culture que l'O. R. T. F. devra consentir afin de respecter le rythme que lui imposera le passage des spots de publicité.

En vérité, ce privilège accordé à la publicité s'accompagne d'autres mesures dont les conséquences vont encore aggraver celles que je viens d'évoquer.

Ce sont les fameuses réformes de structures qui, d'après le rapport du conseil d'administration de l'O. R. T. F., ont pour but, selon son expression, de mettre les chaînes de télévision « en état de concurrence harmonisée ».

Une telle orientation aboutit forcément à faire prévaloir sur toutes autres considérations celle des pourcentages d'écoute, comme le confirment d'ailleurs les déclarations faites par les directeurs de chaîne à la suite des changements de titulaire intervenus récemment. Elle conduit, elle aussi, à l'abaissement du niveau culturel des émissions de l'O. R. T. F.

Comment, dans de telles conditions, le rapport du conseil d'administration peut-il prétendre, en même temps, selon ses propres termes, « mieux organiser l'accueil, sans doute trop négligé jusqu'alors, des auteurs, de leurs textes et de leurs idées, et leur apporter la certitude que leurs projets seraient étudiés avec le plus grand sérieux » ? C'est ce que l'on peut appeler « l'ouverture », précise-t-il même et il ajoute, sans intention apparente de faire rire, « qu'il souhaite ardemment que de nouveaux créateurs se joignent à leurs aînés ».

Eh bien, la réponse à une telle affirmation dénuée de tout fondement sérieux vient de lui être faite la semaine dernière par plusieurs dizaines de réalisateurs et de producteurs, ceux-là mêmes dont le conseil d'administration se plaît à dire « qu'ils ont donné son âme » à la radio-télévision française.

Ces artistes de talent viennent, en effet, de lancer un cri d'alarme que je tiens à saluer et à approuver à cette tribune.

Le texte de leur manifeste mériterait d'être cité intégralement. Comme le temps qui m'est imparti ne me le permet pas, je noterai cependant que l'on y dénonce « de déboucher sur le nivellement des programmes ».

Je veux aussi lire entièrement cette phrase : « Nous ne connaissons, nous », écrivent ces artistes « qu'une grande mission à l'Office, mission à laquelle nous voudrions continuer d'apporter notre part de foi, de création, d'originalité, de technicité : cette mission n'est pas d'aller chasser le public comme un gibier que l'on rabat devant les écrans, c'est la mission de servir le peuple français dans sa diversité, en lui apportant l'information, la distraction et l'éducation. »

Ainsi se trouvent pleinement confirmées, à peine une semaine après qu'ils les a faites à cette tribune, les déclarations de mon ami Roland Leroy. Oui, « la chasse est faite, à l'O. R. T. F., aux idées originales, à la recherche, à la réflexion et à l'évocation des problèmes contemporains ». La culture y est officiellement suspectée alors qu'elle devrait trouver dans la télévision « l'instrument privilégié du progrès culturel ».

On ne peut accepter non plus sans protester l'affirmation de la direction de l'O. R. T. F. selon laquelle, dans le tableau idyllique qu'elle brosse de son activité, l'information serait objective et empreinte constamment « de tolérance et de compréhension ».

Nous assistons, au contraire, à la poursuite d'une censure ouverte et larvée, et au refus d'appliquer les décisions permettant aux différents courants d'opinion de pouvoir s'exprimer sur les ondes.

Qu'il me soit permis à ce propos de dénoncer, à mon tour, la situation précaire qui est faite à trois cents journalistes professionnels, soit environ le tiers des effectifs, que l'on dénomme — c'est un euphémisme — des « pigistes permanents ». Cette situation viole la loi du 11 juillet 1964 portant statut de l'O. R. T. F. Les crédits servant au paiement de leurs salaires échappent à tout contrôle parlementaire. Ces journalistes sont, de plus, privés des droits sociaux les plus élémentaires.

En outre, comme le déclare justement le syndicat national des journalistes, dont on ne peut contester la grande représentativité, une telle situation « laisse planer un large doute quant à la liberté d'expression de ces confrères ». Ce syndicat exprime d'ailleurs, en même temps, son inquiétude sur la politique générale de l'O. R. T. F. Il souligne aussi la gravité des mesures prises dans les directions régionales et dans celles des départements et des territoires d'outre-mer.

Ainsi l'optimisme de la majorité du conseil d'administration de l'Office n'est partagé que par ceux qui trouvent en celle-ci

l'expression fidèle de la politique gouvernementale sous le couvert d'une apparence d'autonomie.

C'est sans doute la raison pour laquelle le Gouvernement n'a toujours pas organisé devant le Parlement le débat qu'il lui a promis et alors que tant de problèmes devraient lui être soumis : ceux que je viens d'évoquer et bien d'autres également tels que la position de l'Office à l'égard de la fabrication des postes destinés à recevoir la couleur, à propos de la troisième chaîne, de la chaîne radio ou des projets de vidéo-cassettes, notamment de l'accord récemment conclu avec le trust Hachette et qui annonce sans doute une offensive des monopoles capitalistes...

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit vendredi dernier !

M. Georges Gosnat. ...pour utiliser l'O.R.T.F. comme support propre à leur procurer de substantiels profits.

Le Parlement devrait aussi connaître les critères sur lesquels s'appuie le Gouvernement pour désigner les membres du conseil d'administration, dont une majorité apparemment très confortable, ce qui ne peut être un hasard, épouse — curieuse preuve d'indépendance ! — les vues du pouvoir en toute nature, aussi bien sur le caractère autoritaire des méthodes de direction que sur l'évolution de plus en plus commerciale — et nous aurons à en reparler — d'un office public.

Cependant, une partie de plus en plus large de l'opinion publique n'est pas dupe de cette politique. Elle est décidée, comme en attestent de multiples pétitions et les prises de position de nombreuses organisations, à obtenir la démocratisation de l'O.R.T.F., condition d'une véritable indépendance.

Le parti communiste français soutient toutes les initiatives qui vont dans ce sens.

De même, il accorde une place importante aux questions de la radio et de la télévision dans le programme de gouvernement qu'il vient de publier.

Réaffirmant la position déjà contenue dans la proposition de loi déposée par le groupe communiste depuis plusieurs années, il se prononce pour la création d'une société nationale de radio-télévision, dont le statut garantirait le respect de sa mission de service public national en matière d'information et de culture et contribuerait aussi à accroître les connaissances et à développer l'initiative et les responsabilités des citoyens.

Ce statut devrait notamment prévoir l'attribution aux partis politiques et aux grandes centrales syndicales d'un temps d'antenne régulier, selon des règles équitables ; l'organisation d'émissions spéciales, nationales et régionales, à l'occasion des consultations électorales ; le compte rendu des travaux parlementaires, sous le contrôle du Parlement.

Enfin, la démocratisation réelle de la gestion de cette société serait garantie par la présence au sein du conseil d'administration et aux côtés des représentants du gouvernement, de représentants du Parlement, des auditeurs et des téléspectateurs, des personnels et des collaborateurs de la société. Celle-ci disposerait des moyens financiers indispensables à l'exercice de sa mission et à son expression continue.

Certes, ces propositions se situent à l'opposé de la politique du pouvoir actuel, mais nous sommes persuadés qu'elles répondent aux préoccupations de la majorité de nos concitoyens et à l'intérêt national. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Tiberi.

M. Jean Tiberi. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, il est arrivé que les débats parlementaires concernant le budget de l'O.R.T.F. retiennent plus que d'autres l'attention de l'opinion.

Ce n'est plus le cas aujourd'hui, mais si la critique est sinon découragée, du moins plus silencieuse, je crains que ce ne soit le fait d'un certain découragement et d'une indifférence désabusée.

Où en sont aujourd'hui l'innovation et la création dans cet établissement qui est, par nature, un merveilleux instrument de diffusion de culture et d'information ?

En dépit d'efforts certains, qu'il convient de souligner, la grisaille domine : dans les variétés, d'abord, où les mêmes réalisateurs « maison » peuvent répéter, sans risque et sans écho, les mêmes formules médiocres et stéréotypées ; dans les drama-

tiques, où l'on hésite entre l'hermétisme et la facilité, ignorant résolument l'immense diversité du fonds culturel français ; dans les émissions d'information, et je parle ici des magazines qui sont devenus des émissions médicales, où des spécialistes ennuyeux viennent se pencher de toute leur incompétence prétentieuse sur les seules maladies de la société, curieux spécialistes, d'ailleurs, qui souhaitent visiblement la mort du patient ; dans la publicité, enfin, acceptable en soi, mais que l'on ne sait plus maintenir dans les limites que le Gouvernement avait su, au départ, imposer.

En un mot, l'O.R.T.F. souffre de langueur et d'ennui, maladies contagieuses pour le téléspectateur.

Je n'ignore pas que des réformes de structure importantes et souvent heureuses ont été mises en œuvre à l'Office. Mais je ne suis pas sûr que le mal soit dans les institutions.

Il arrive un moment où il ne suffit plus de bouleverser les organismes et où il faut faire souffler un esprit nouveau et différent. Ce n'est certes pas commode, et je n'entends nullement — ce serait trop facile — tout imputer à la direction de l'Office. Ce que je demande aujourd'hui, c'est que le Gouvernement s'occupe du produit après avoir amélioré l'outil.

Il faut que l'Office ouvre davantage ses portes sur l'extérieur, ne saute pas que pour mettre en valeur ses talents et les idées qu'il trouvera dans nos régions, pour peu qu'il les recherche et qu'il ne tourne pas toujours à l'intérieur des mêmes cercles restreints.

Il faut aussi donner systématiquement sa chance à l'imagination et à l'innovation, plutôt que conforter les situations acquises.

Tout ne peut se faire en un jour. Je souhaite du moins que le Gouvernement n'oublie pas de faire passer cette exigence qualitative et humaine dans le contrat de programme de l'O.R.T.F. et qu'il ait toujours présent à l'esprit qu'un service public doit satisfaire non seulement ceux qui le font marcher — ce qui est déjà important — mais aussi et surtout ceux qui l'utilisent. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Cressard.

M. Jacques Cressard. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, pour que mon propos soit clair, je tiens à déclarer en préambule que, approuvant la politique du Premier ministre, qui veut mettre l'O. R. T. F. face à ses responsabilités, je voterai le droit pour l'Office de percevoir la redevance en 1972.

J'approuve cette politique, mais je crains qu'elle ne soit pas payée de retour. Car l'objectivité consiste non pas à être nécessairement contre ce qui est pour l'intérêt général ou pour ce qui est contre l'intérêt général, mais à chercher à cerner, dans la marée des informations événementielles, ce qui est essentiel, ce qui doit permettre au citoyen d'être éclairé, de réfléchir et, en toute liberté, de former son jugement.

Je n'évoquerai pas ici l'insuffisance en moyens et en hommes des centres régionaux, qui, a priori, sont condamnés lorsqu'ils sont invités à entrer en concurrence avec Paris.

Faisons confiance à l'avenir et à la troisième chaîne de télévision, tout en souhaitant que les cartes des provinces ne soient pas biseautées.

Je n'évoquerai pas non plus la suffisance de certains présentateurs qui, se voulant anticonformistes, ne sont, en fait, que des petits bourgeois qui se croient être le tout-Paris culturel ! (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs.) Leur dénigrement de toutes les valeurs de notre société n'apparaît, finalement, que comme un conformisme de faux intellectuels.

J'appelle votre attention, monsieur le secrétaire d'Etat, sur le problème du centre de redevances de Rennes. Par arrêté ministériel en date du 28 septembre 1963, il avait été créé, à Rennes, une régie de recettes qui devait être chargée de percevoir la redevance pour l'ensemble du territoire métropolitain. En conséquence de cette décision, un immeuble avait été construit et un ensemble électronique de gestion, alors l'un des plus modernes d'Europe, avait été installé dans ce qui était appelé, désormais, le centre national des redevances.

Le 8 mars 1966, lors de l'ouverture du nouveau centre, M. Pierre Dellard, chargé de mission auprès du directeur de l'administration générale de l'O. R. T. F., annonçait au journal *Ouest France* qu'en 1972 le centre de Rennes générerait 18 millions de comptes et emploierait 1.200 personnes. Il déclarait, notamment : « En décidant de créer ce centre national, l'administration a considéré que cette formule apportait une solution économique en faisant appel aux techniques électroniques les plus évoluées. »

Dans la note remise aux membres de la commission des affaires culturelles qui, le 28 février 1969, sous la présidence de M. Joël Le Tac, visitèrent ce centre, il était écrit :

« Mis en service au début de 1966, le centre gérait 2,5 millions de comptes et comportait 240 agents ; à la fin de 1968, il en gère 4 millions, avec un effectif de 370 personnes ; le nombre de départements rattachés est de 33. Actuellement, l'intégration de la région parisienne se poursuit ; à la fin de l'année, le centre gèrera 4,5 millions de comptes, le matériel électronique I B M 1401 se trouvera près de sa saturation. Il est prévu de le remplacer par un ensemble I B M 360 qui doublera la capacité de l'installation — 10 millions de comptes — afin d'être en mesure, avant la fin de 1973, d'intégrer l'ensemble des départements de la région parisienne. Le nombre de comptes gérés sera alors de 7 millions. »

On passait, dans les prévisions pour 1972-1973, de 18 millions à 7 millions de comptes, car on ne parlait plus alors de transférer à Rennes tous les comptes nationaux. Si bien que, rapidement, équipements et locaux étaient sous-employés, les emplois prévus n'étaient pas créés puisque, contrairement à l'idée initiale, on avait maintenu plusieurs centres régionaux.

Le 2 octobre de cette année, par question écrite, j'appellais l'attention du Premier ministre sur ce problème.

Le 25 octobre, la décision de l'O. R. T. F. était connue.

Le centre national de Rennes redevenait centre régional et une compression d'emplois était prévue. L'immeuble était vendu à une banque privée, l'Office devant construire un nouvel immeuble plus petit où seraient installés les terminaux d'un ordinateur désormais placé à Paris.

Or, au même moment, commençait la construction d'un nouveau bâtiment contigu à la Maison de la télévision et de la radio, avenue Janvier, à Rennes, et ce pour l'installation de la troisième chaîne.

On vend un immeuble pour en construire deux, et l'Office assure que l'opération est bénéfique !

Monsieur le secrétaire d'Etat, je crains que la décision ainsi engagée n'empêche l'Office de revenir en arrière.

Cela me permet de faire en toute sérénité quelques réflexions.

Le dessein du gouvernement qui, en 1962, avait voulu instituer le centre national des redevances, était de favoriser la décentralisation et de créer en province des emplois tertiaires, surtout féminins. N'oublions pas que l'on parlait de 1.200 emplois.

En outre, l'installation d'un ordinateur très moderne marquait une volonté de créer des emplois hautement qualifiés, dans une région qui était appelée à une vocation électronique.

Moins de dix ans plus tard, l'Office, par une décision qu'il vient de prendre, montre qu'il ne tient pas compte de cette volonté gouvernementale et donne ainsi un mauvais exemple aux autres administrations qui, toutes, renâclent à se décentraliser.

Il me semble qu'en saine politique, lorsqu'une décision a été prise, après avoir été pesée, mûrie et réfléchie, il faut, quels que soient les inconvénients, l'appliquer avec détermination.

Au moment où nous dotons l'O. R. T. F. d'un contrat de programme et d'un plan de financement de quatre ans, il nous faut nous en souvenir. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat auprès du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames, messieurs, vous avez entendu les rapports de MM. Gerbaud et Delmas. Vous avez en mains leurs conclusions écrites ainsi que les propositions des commissions.

MM. Delmas et Gerbaud ont largement exposé ce budget et rien ne m'a paru inexact ou excessif dans leurs propos. Je connais leur longue expérience de ces problèmes, leur objectivité et même leur sympathie à l'égard du sujet traité : il ne pouvait en être autrement.

Il serait donc superflu pour le Gouvernement d'exposer ce budget une troisième fois au cours de l'après-midi. Je pourrais courir le risque de lasser l'Assemblée, alors que je ne suis là que pour tenter de la convaincre.

Enfin, comme il a tenu à le faire chaque année, M. le Premier ministre a lui-même exposé, tout à l'heure, la politique que le

Gouvernement entend poursuivre dans ses rapports avec l'Office, et il l'a fait à propos de cette innovation fondamentale que constitue le contrat de programme.

C'est, en effet, cette circonstance qui, cette année, marque nos débats, comme les avaient marqués, souvenez-vous en, la publicité en 1968, l'indépendance des unités d'information en 1969 et la rationalisation interne de l'Office en 1970.

Certes, dans leur dépouillement, dans leur solitude, les chiffres donnent toujours l'impression d'un recommencement, tant leur évolution se fait, d'une année à l'autre, à partir d'eux-mêmes.

Mais ce qui est important, ce sont les interrogations différentes de cette Assemblée, chaque année, et vos rapporteurs l'ont parfaitement saisi.

Ainsi donc, le contrat de programme a fixé à l'O. R. T. F., pour les quatre prochaines années, des objectifs que l'Office a acceptés et qui sont fixés de façon impérative pour les deux premières années.

Les efforts de l'Office seront menés dans deux directions différentes : une amélioration considérable des équipements et d'importants progrès dans la gestion.

L'Office s'engage d'abord à achever la couverture du territoire par la deuxième chaîne « couleur » de télévision avant la fin de 1973.

Parallèlement, l'effort de financement et d'installation des réémetteurs destinés à éliminer la plus grande partie des « zones d'ombre » sera poursuivi conjointement avec les collectivités locales. On m'en parle tous les ans, mais cette année, pour la première fois, on ne m'en a pas parlé.

M. Claude Delorme. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Delorme, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Claude Delorme. Ce que nous avons dit, les années précédentes, c'est que l'effort était supporté par les collectivités locales.

Vous n'ignorez pas que dans des départements comme les Hautes-Alpes et les Alpes-de-Haute-Provence, les conseils généraux ont consenti des avances à l'O. R. T. F. Or nous attendons toujours les remboursements et nous continuons nos avances.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. J'ai accepté, l'an dernier, de prendre une décision que vous réclamiez avec d'autres et qui tendait, précisément, à accorder une aide supplémentaire aux collectivités locales. Comme cette aide n'existait pas auparavant, l'Office n'y était pas tenu. Cela a été fait et la délégation à l'aménagement du territoire s'en est préoccupée.

J'ai seulement voulu faire remarquer que, cette année, ce problème avait été moins évoqué que lors des précédentes discussions budgétaires. C'est donc qu'il est en voie de règlement. (Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs de l'union des démocrates pour la République.)

En matière d'équipement, la principale réalisation sera constituée par la troisième chaîne de télévision ; celle-ci sera reçue, à l'expiration du contrat, par 80 p. 100 de la population.

Il ne s'agit pas de « ma » troisième chaîne, monsieur Delorme, ni de « votre » troisième chaîne. C'est, si vous le voulez bien, notre troisième chaîne, car c'est celle de tous les Français.

Pour ce troisième réseau, les actuels centres régionaux auront un rôle important à jouer. Ils seront associés à la création des programmes artistiques et culturels qui seront destinés à une audience non plus locale, mais nationale.

Il y aura donc un effort de décentralisation culturelle et artistique, non seulement dans la diffusion, mais aussi dans la conception.

Des unités de production décentralisées, installées d'abord à Marseille et à Lille, pourront assurer, dès le départ, la « fabrication » de programmes.

Une amélioration substantielle sera apportée à la couverture des territoires et départements d'outre-mer où les émissions locales seront développées.

L'effort entrepris vers l'étranger sera poursuivi pour étendre encore le rayonnement de notre pays et l'expansion de la franco-

phonie. Ainsi seront mis en service les huit émetteurs à onde courte d'Issoudun, de 500 kilowatts chacun, à destination de l'étranger; question dont cette Assemblée s'était informée l'an dernier. La distribution des programmes à l'étranger connaîtra également, au cours de la période 1972-1975, un développement important et régulier.

Pour limiter l'accroissement des dépenses malgré l'effort d'équipement accompli, l'office s'est engagé, dans le cadre du contrat de programme, à effectuer d'importantes économies de gestion qui représenteront un effort sans précédent, dont vous verrez la première application dans le projet de budget que nous vous présentons aujourd'hui.

Ce budget vous est proposé dans le cadre du contrat de programme dont il constitue la première année.

Comme vous l'ont dit MM. les rapporteurs, il est équilibré, et son augmentation en volume est inférieure à celle des années précédentes. Plus de la moitié de cette augmentation est consacrée à des objectifs nouveaux et, parmi ces objectifs, les dépenses d'équipement sont six fois supérieures à celles de fonctionnement.

Conformément aux engagements, dont je vous ai parlé tout à l'heure, les prévisions de dépenses pour 1972 ont été établies en réalisant 2 p. 100 d'économie, en francs constants, ce qui se traduit, pour les dépenses non directement liées aux programmes, par la nécessité d'un gain de productivité d'au moins 4 p. 100.

Les principales dépenses de l'Office pour 1972 sont les suivantes: en ce qui concerne le fonctionnement, 56 millions de francs seront consacrés à la constitution d'un stock de trois cents heures d'émissions pour le troisième programme, c'est-à-dire que l'Office commence déjà à fabriquer ses émissions pour la troisième chaîne.

Une provision de huit millions de francs a été prévue pour faire face aux conséquences financières de la charte culturelle qui a été signée avec le ministère des affaires culturelles.

Des crédits sont également affectés pour le développement des émissions régionales. La radio disposera de la nouvelle station locale expérimentale de Nancy. Quatre magazines régionaux d'information seront créés pour la télévision.

En ce qui concerne, enfin, les territoires et départements d'outre-mer, plus de 4 millions seront consacrés à l'amélioration de la production locale, à l'accroissement des émissions de radio en Nouvelle-Calédonie et à l'application de la convention à l'étude entre le ministère des départements et territoires d'outre-mer et l'Office dès sa conclusion qui est, je crois, prochaine.

En matière d'action extérieure, il est prévu notamment l'augmentation de la diffusion de magazines de la télévision et le développement de la station de Chypre, filiale de Radio Monte-Carlo à laquelle participe l'O. R. T. F.

Quant à l'effort d'équipement, il portera essentiellement, en 1972, sur les réseaux de diffusion, pour 163 millions de francs. Le troisième réseau absorbera 40 p. 100 de ces dépenses, le reste étant affecté à la modulation de fréquence et à la deuxième chaîne de télévision qui couvrira, fin 1972, 96 p. 100 de la population contre 93 p. 100 aujourd'hui.

L'Office et le Gouvernement ont agi en la matière en collaboration avec le Parlement. Je rappelle que l'O. R. T. F. consentira d'ici à 1980, en faveur des collectivités locales, un effort important dont nous avons parlé.

L'équipement, en 1972, concernera aussi les matériels de production de la deuxième chaîne qui seront mis en place dans les centres régionaux; l'installation à Bry-sur-Marne du centre de formation professionnelle de l'Office et le regroupement sur le même terrain des moyens vidéo-mobiles et des unités de fabrication pour films; sont également prévus pour 1972, ainsi que je l'ai rappelé précédemment, l'achèvement de la rénovation du centre d'ondes courtes d'Issoudun, ainsi que certaines opérations complémentaires dans les départements et les territoires d'outre-mer.

Pour les recettes, M. le Premier ministre vous a parlé de la redevance. Je n'y reviendrai pas sinon pour vous dire qu'elle constitue, et de très loin, la principale ressource de l'Office.

La publicité procurera, quant à elle, une recette hors-taxes de 435 millions de francs, en augmentation de moins de 10 p. 100 en francs courants.

MM. Delorme et Achille-Fould en ont parlé. En fait, la publicité télévisée, à tous égards, présente un caractère de relative

stabilité dans ce projet de budget, d'abord comme nous venons de le voir, en 1972 par rapport à 1971; ensuite, sa part dans les recettes de l'Office n'augmente pas. On peut estimer, au total, que la proportion du marché publicitaire qu'elle représente sera sensiblement identique dans les prochaines années. Le marché publicitaire est d'ailleurs sujet à d'autres aléas, ainsi que l'a très bien remarqué M. Achille-Fould.

M. Jean Poudevigne. Très bien!

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Je précise d'ailleurs, qu'en limitant la croissance de la publicité à la télévision comme nous le faisons, et en annonçant à l'avance quelle limite nous lui imposons, ce que ne fait personne sur le marché publicitaire, nous permettons aux annonceurs et aux différents supports publicitaires de savoir où ils vont.

En effet, quelle est l'entreprise qui annonce la part qu'elle prendra dans le marché publicitaire? L'O. R. T. F. le fait, et M. Achille-Fould l'a d'ailleurs souligné.

Les modalités de la publicité respectent d'autre part les principes que s'est donnés l'Office en cette matière: il n'y a pas d'interruption des émissions par des écrans publicitaires, contrairement à ce qui se fait ailleurs, monsieur Delorme. Quant on parle de la publicité à la télévision, il convient en effet d'avoir présent à l'esprit ce qui se fait ailleurs. Il n'y a pas non plus de patronage des émissions par des marques ni d'émissions publicitaires dans les programmes des émissions régionales.

A ce sujet, l'idée émise par MM. Gerbaud et Delmas d'étudier avec précision le marché publicitaire français, sa situation, son évolution prévisible et la place qu'y tiennent les différents supports est séduisante. Elle paraît cependant délicate à mettre en œuvre sans la collaboration des professionnels, les caractères mêmes de la matière étudiée ne conduisant pas à des résultats encore significatifs. Pour rassembler tous les résultats calculés par les différents groupements professionnels de la presse, des publicitaires et des annonceurs, il faut quelquefois plus de deux ans.

L'étude suggérée se heurte donc à une difficulté importante.

Le Gouvernement a, par ailleurs, autorisé l'Office à faire plus largement appel à l'emprunt pour financer ses dépenses d'équipement, notamment celles de la troisième chaîne. Vous l'aviez d'ailleurs demandé vous-mêmes l'an dernier.

Le contrat de programme fixe, à cet égard, une limite maximale de 80 p. 100, soit près de 55 millions de plus qu'en 1971. Cette diversification des ressources de l'Office me paraît correspondre au souhait que certains d'entre vous avaient exprimé l'an dernier.

Pour achever cet examen des recettes de l'Office, j'évoquerai le problème, sans le traiter totalement d'ailleurs, car ce serait trop long, des recettes commerciales dont M. Delmas a parlé dans son rapport écrit et auquel, je le sais, il est particulièrement attaché.

Sur le plan des chiffres, je noterai que les recettes commerciales se sont élevées à 11.700.000 francs en 1970, dont 6.300.000 francs pour les ventes d'émissions, qu'en 1971 elles sont prévues pour 13.400.000 francs, dont 10 millions sont attendus des ventes d'émissions, et que les comptes prévisionnels de 1972 comportent un montant total de 15 millions de francs, dont 11 millions de ventes d'émissions.

Mais, bien que la finalité de l'Office ne soit pas essentiellement commerciale, ses dirigeants recherchent une amélioration.

Nous connaissons les contraintes particulières imposées à l'Office dans ce domaine.

D'une part, le marché international est dominé par les productions américaines qui sont vendues à bas prix, puisqu'elles sont amorties sur un vaste marché intérieur.

D'autre part, les nécessités de notre politique culturelle nous conduisent à céder gratuitement des émissions, à développer les coproductions avec l'étranger dans lesquelles la participation étrangère tient lieu, en fait, de recettes d'exportation.

L'Office s'est efforcé, d'abord, d'adapter ses productions à la demande du marché en systématisant l'utilisation de la couleur et en imposant aux productions des durées standards.

A ce sujet, je dois dire que les quelques changements de durée que vous avez pu observer ne sont pas forcément dus à la publicité qui précède ou qui suit l'émission, mais plutôt au fait que, si nous voulons vendre des émissions, il faut des durées standards.

Afin de financer une part des dépenses supplémentaires entraînées par cette adaptation aux normes internationales,

L'Office a créé un fonds spécifique d'intervention qui alloue des subventions. Une intervention de ce type a été décidée en ce qui concerne les droits dérivés.

L'Office a, par ailleurs, conclu un accord de distribution de ses productions sur le marché des Etats-Unis.

On peut donc dire qu'au triple point de vue juridique, des programmes et de l'action promotionnelle, l'Office est tenté d'agir dans le sens indiqué par le Parlement.

A cet égard, je dirai à M. Delorme, qui m'a interrogé sur les suites que le Gouvernement avait pu donner aux conclusions de la commission d'études présidée par M. Paye, que, précisément, les grandes réformes réalisées à l'Office depuis deux ans rejoignent parfaitement lesdites conclusions.

Tout d'abord, le Gouvernement a toujours réaffirmé, par la voix du Premier ministre — il le fait chaque année et s'il ne l'a pas fait aujourd'hui s'est que cela allait de soi — que l'Office a le monopole de diffusion et de programmation et qu'il est assuré lui-même la tutelle statutaire.

L'exercice des missions de service public et les rapports avec l'Etat sont désormais réglés par un contrat de programme qui, je le rappelle, est une idée de la commission Paye; il en est de même pour les chartes qui sont conclues entre l'Office et les différents départements ministériels intégrés, comme le ministère des affaires culturelles, celui de l'éducation nationale.

Ainsi, comme le souhaitait la commission Paye, l'activité de l'Office se fonde sur des engagements réciproques de longue durée.

En matière financière, l'Office bénéficie de l'autonomie, sous condition de réaliser des réformes de gestion dont l'achèvement est proche. C'est cette autonomie qui provoque l'application à l'Office de la T. V. A. Nous ne pouvons pas rapprocher le statut de l'Office de celui d'une entreprise industrielle et commerciale, sans le soumettre aux mêmes conditions que ces entreprises. Je le rappelle chaque année à M. Gosnat, qui chaque année m'en reparle!

L'achèvement de ces réformes en matière de gestion est proche et les premiers résultats sont déjà nombreux.

L'évolution de la gestion souhaitée par la commission Paye comporte aussi un nouveau statut professionnel reposant sur la notion de profession et non plus sur celle de fonction.

En ce qui concerne la télévision, le Gouvernement et l'Office ont pris trois décisions entièrement conformes aux recommandations du rapport de la commission Paye.

D'abord la mise en place des unités autonomes d'information, qui datent de 1969; ensuite, la réforme des structures comportant la suppression des grands services, la création de sections de production et des unités de fabrication; enfin, la création d'une troisième chaîne nationale dont les programmes feront largement appel aux productions régionales.

Sur tous ces points et d'autres plus mineurs que je n'ai pas évoqués, l'Office connaît de profonds changements, qui constituent, dans le cadre de la législation actuelle, la mise en application des recommandations de base de la commission Paye.

En ce qui concerne le contenu des programmes, je vous répondrai, monsieur Delorme, qu'il s'agit là des responsabilités statutaires des dirigeants de l'Office — conseil d'administration et direction générale. Le Gouvernement s'attache, dans la mesure du possible, à ne pas interférer dans cette affaire. Vous nous l'avez cependant reproché.

M. Georges Gosnat. En somme, vous êtes indifférent au manifeste lancé par les producteurs?

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Je vais en parler dans un instant. Les producteurs seront certainement ravis de votre prise de position!

Monsieur Delorme, la grille de la deuxième chaîne de télévision pour 1972 prévoit — je vous le signale puisque vous m'avez parlé d'émissions culturelles — 130 heures d'émission de ce genre, malgré la publicité que vous dites envahissante, sur la lessive et autres produits; huit émissions par an du répertoire des comédiens français ont été inscrites au programme: *Nicomède*, *Electre*, *Les Fausses Confidences*, *l'Impromptu de Versailles*, en autres.

Quant à l'émission de Decazeville, monsieur Delorme, elle n'a pas été supprimée. Je le précise: elle a été diffusée le mardi comme prévu et suivie d'un débat, étant donné l'intérêt qu'a suscité cette émission et sur lequel vous avez bien voulu appeler notre attention.

M. Claude Delorme. J'ai dit qu'on savait parfaitement que c'était la dernière!

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Le budget de la formation professionnelle, monsieur Achille-Fould, est en augmentation de plus de 20 p. 100 d'une année sur l'autre.

Cette augmentation est plus forte que celle du budget lui-même, laquelle n'est que de 14 p. 100.

On estime que 20 p. 100 des agents suivent un stage de formation tous les ans pour une durée allant de quinze jours à six mois, ce qui, à cet égard, place l'O. R. T. F. au premier rang des entreprises.

A M. Tibéri je répondrai que l'Office est conscient de l'intérêt qui s'attache à faire appel à de nouveaux talents. La réalisation de la troisième chaîne permettra d'ailleurs de solliciter le concours de nouveaux créateurs, notamment en province.

Les réformes de structure étant maintenant en place, la priorité est donnée à la politique du programme, notamment par une prospection des textes du patrimoine culturel et par la mise en œuvre de l'accord conclu avec le ministère des affaires culturelles dont je vous ai parlé. C'est à partir de là qu'un nouvel état d'esprit peut être créé, sans que soient lésés les professionnels dont l'Office a besoin mais en les aidant, au contraire, à renouveler leurs productions.

Monsieur Gosnat, je vous répondrai que le Gouvernement, depuis qu'il est en fonction, a toujours essayé d'être, en matière de radiodiffusion et de télévision, à la fois loyal et libéral. Vous pouvez ne pas le reconnaître, mais, en tout cas, la meilleure des preuves en est qu'il reçoit des doléances qui sont exactement le contraire des vôtres, même au sein de cette Assemblée.

M. Yves Gosnat. Cela ne m'étonne pas!

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Je vous reconnais cependant une grande habileté à saisir les occasions.

C'est normal. Ainsi l'avez-vous fait au sujet du manifeste des réalisateurs.

Mais le problème est de la responsabilité de la direction générale qui assure que, loin d'avoir à en souffrir, le programme doit être le bénéficiaire des réformes entreprises. Il n'y a aucune raison de penser que tel n'est pas le principal objectif de cette direction qui a la parole en cette affaire.

Il n'est pas d'usage et il n'est pas bon de faire état à cette tribune, quelques heures à peine après qu'elle a été déclenchée, d'une affaire, qui est d'abord du ressort de la direction. Laissons celle-ci agir. Ensuite nous verrons ce que nous avons à faire.

M. Georges Gosnat. Il y a un an que nous vous en parlons et que nous vous avons annoncé cette crise.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Mais, enfin, cette affaire dans son état actuel, n'est date que de vingt-quatre heures. Il me paraît donc prématuré d'en discuter ici.

M. Georges Gosnat. Le manifeste date de la semaine dernière!

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. L'Office est autonome, les décisions en ce domaine lui appartiennent et d'abord à sa direction générale.

M. Roland Vernaudo. Très bien!

M. Virgile Barel. Le Parlement pourrait exprimer son opinion.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. D'ailleurs, si vous pensez que le Parlement est démuné de pouvoirs dans ces problèmes, je vous dirai tout à l'heure, quand je répondrai à M. Delmas, quels sont les moyens dont un parlementaire de base, un groupe, une commission peuvent disposer pour contrôler le Gouvernement et l'Office. Ces moyens, contrairement à ce que pense M. Delorme, ne sont pas négligeables.

Monsieur Cressard vous m'avez parlé de beaucoup de choses mais surtout de Rennes.

Il est exact que l'O. R. T. F. avait décidé en 1963 de créer à Rennes le centre national des redevances. Cette mesure était justifiée par les avantages d'un seul ensemble électronique puissant de la deuxième génération.

L'ensemble immobilier de la redevance de Rennes fut édifié dans cette perspective et mis en service au début de 1966.

Le transfert à Rennes des comptes gérés par le service de la redevance de Paris a été réalisé et son achèvement est prévu.

pour la fin de 1971. A cette date, 16.500.000 comptes seront gérés dans les cinq centres régionaux de Rennes, Toulouse, Lyon, Lille et Strasbourg. La fermeture de ces quatre derniers centres aurait entraîné des licenciements ou des mutations d'office pour près d'un millier d'agents. Il a été jugé possible de les éviter, compte tenu de l'apparition des ordinateurs de la troisième génération, beaucoup moins coûteux. Les centres de Rennes, Toulouse et Lyon en ont été dotés dès 1969, 1970 et 1971.

M. Jacques Cressard. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Cressard, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Jacques Cressard. Tout cela pouvait être prévu. Il ne fallait pas, en 1963, construire un grand immeuble pour dire, quelques années après, qu'il ne vaut plus rien. Il fallait réfléchir et décider soit de maintenir les centres régionaux, soit de créer un centre national. Mais on ne doit pas changer de politique en cinq ans.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Monsieur Cressard, d'abord il y a bien eu décentralisation puisqu'il n'y a aucun centre à Paris. Ensuite il n'y a pas un centre national qu'à Rennes ; c'est le plus important, mais il y en a quatre autres ailleurs. Enfin, l'immeuble ne sera pas perdu, ainsi que vous avez pu le constater ce matin en lisant le *Journal officiel*. Le Gouvernement a tenu, en effet, à ce que vous connaissiez sa réponse à votre question écrite avant ce débat.

Ainsi donc, les nouveaux progrès de l'informatique permettront de réaliser en 1974 une économie substantielle grâce à la codification automatique. L'Office, qui, pour les besoins des autres services, doit se doter d'ordinateurs puissants à Paris, pourra également utiliser ceux-ci pour la redevance, avec un moindre coût, plus de sécurité et plus de souplesse.

Lorsque le nouveau système de gestion des comptes sera totalement appliqué en 1974, les services de redevance seront implantés dans cinq centres régionaux, qui travailleront avec les mêmes méthodes. Ceux-ci conservent donc leurs activités. Des terminaux seront établis dans chacun des centres, en même temps que seront réalisées, dans les prochaines années, des économies impliquant le transfert de 15 p. 100 des emplois vers des secteurs d'activités de l'Office en expansion.

Bien que le centre de Rennes demeure le plus important, le bâtiment prévu pour une centralisation totale est trop vaste et doit être rentabilisé.

L'Office a étudié les solutions possibles à ce problème et a décidé la cession du bâtiment actuel à un organisme régional. Un nouveau local approprié sera construit dans la zone urbaine de rénovation à proximité d'autres bâtiments de l'Office. Toutes les mesures sont prises pour assurer la continuité de la gestion du service.

D'autre part — ce sera pour vous la meilleure partie de ma réponse — l'Office a pris en mai dernier la décision de développer à Rennes ses moyens de recherche technique, notamment en matière de télévision et de techniques audiovisuelles, en collaboration avec le centre national d'études des télécommunications. Les deux organismes planteront à Rennes, à charges égales, un centre d'études commun appelé centre d'études de télévision et de télécommunications, qui occupera trois cents personnes environ en 1975, soit cent cinquante pour la part revenant à l'Office.

Ce centre s'installera dans un bâtiment construit à cette fin dans le centre de la ville par la direction régionale des télécommunications de Bretagne.

Le programme de mise en place prévoit l'installation à Rennes des premiers éléments du centre d'études dès 1972. Les effectifs prévus sont de quatre-vingts personnes pour l'an prochain, de deux cents pour le mois de septembre 1973 et de trois cents pour le mois de septembre 1974, la part de l'Office s'établissant respectivement à quarante, cent et cent cinquante emplois.

Compte tenu du haut niveau technique des études envisagées dans ce centre, la répartition de ces emplois fait apparaître une proportion importante d'ingénieurs ou de diplômés de l'enseignement supérieur — un quart environ — et de techniciens supérieurs.

Enfin, indépendamment des emplois directement créés par l'Office et le centre de Rennes, l'implantation du centre d'études de télévision et de télécommunications, par l'attraction qu'elle exercera sur toutes les industries intéressées au même domaine, contribuera activement à faire de Rennes un pôle de croissance pour l'industrie électronique.

Par conséquent, monsieur Cressard, vous n'êtes pas mal traité !

M. Jacques Cressard. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat. J'espère que, dans dix ans, je pourrai me réjouir et non me lamenter.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, ce rapide examen du budget de l'O. R. T. F. pour 1972...

M. Georges Gosnat. Et les journalistes ?

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Patience, monsieur Gosnat ! Je termine la partie budgétaire.

Ce rapide examen du budget de l'O. R. T. F. pour 1972 ne laisse cependant pas apparaître assez clairement l'évolution que connaît l'entreprise depuis deux ans.

L'an passé, ici même, je vous avais exposé les réformes entreprises et celles qui allaient être mises en œuvre en matière de rapports avec l'Etat, de gestion interne, de structures.

Aujourd'hui, la signature du contrat de programme, le fonctionnement de la comptabilité analytique et du contrôle de gestion, la création des sections de production et des unités de fabrication démontrent que la réforme de l'Office est passée du stade de projet à celui de réalité.

Si, conformément aux recommandations du rapport Paye et à la politique délibérée du Gouvernement, ces mesures assurent l'autonomie de l'O. R. T. F., elles doivent aussi — et c'est là l'essentiel — améliorer le contrôle que le Parlement exerce sur lui comme sur les entreprises publiques.

C'est là une des interrogations fondamentales de M. Delmas et de M. Gerbaud. Contrairement — et je m'en excuse — à ce qu'a écrit M. Delmas dans son rapport et à ce que vous avez dit, monsieur Delorme, la conclusion d'un contrat de programme entre les pouvoirs publics et l'O. R. T. F. ne diminue pas les pouvoirs du Parlement. Elle en assure au contraire l'exercice avec plus de clarté et plus de certitude.

Bien souvent on nous a reproché le caractère étroit de nos prévisions, ainsi que l'impossibilité où se trouvait le Parlement d'apprécier des objectifs à moyen ou à long terme et de saisir en définitive, à travers son budget, l'armature d'une politique de l'Office.

Vous parlez de rigidité alors qu'au contraire, vous en serez d'accord avec moi, le contrat de programme étend les limites de votre perception et de votre connaissance.

Je ne crois pas d'ailleurs, monsieur Delmas, que vous soyez un fanatique de l'annualité au point de considérer qu'un contrat de programme en viole le principe, alors que votre droit de contrôle existe et s'exprime tous les ans.

Que vous estimiez que ce contrôle s'exprime mal à l'occasion de l'autorisation de percevoir une taxe parafiscale, c'est une critique que je comprends, croyez-le bien. Mais ce n'est pas la faute du contrat de programme si cette situation existe.

Alors vous me parlez d'une commission de contrôle. Loin de moi la pensée d'être hostile au principe non plus qu'à l'existence des commissions de contrôle : elles sont l'une des formes du contrôle parlementaire.

M. Louis-Alexis Delmas, rapporteur spécial. Puis-je vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. Louis-Alexis Delmas, rapporteur spécial. Monsieur le secrétaire d'Etat, je pense que vous avez tort de me répondre dès maintenant au sujet de la proposition de résolution que j'ai déposée sur le bureau de l'Assemblée. En effet, conformément au règlement, elle devra être soumise à la commission des lois, qui devra en rapporter devant l'Assemblée avant qu'une décision soit prise quant à la création de cette commission de contrôle.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Monsieur Delmas, pourquoi ne pourrais-je exprimer dès maintenant mon avis alors que, dans votre rapport, vous avez écrit, et en grosses lettres, que vous souhaitiez la création d'une commission de contrôle ?

M. Louis-Alexis Delmas, rapporteur spécial. Mais il n'y a pas lieu d'en discuter maintenant.

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Cette commission, vous la concevez — peut-être avec raison étant donné la forme de votre pensée — comme une sorte de commission de compensation. Dans la mesure où vous estimez que le contrat de programme porte atteinte au contrôle parlementaire, vous pensez qu'une commission de contrôle fera la balance. Il n'en serait probablement rien car, en signant avec l'O. R. T. F. un accord pluriannuel de la nature du contrat de programme, le Gouver-

vernement est dans son domaine — je le dis aussi à M. Gosnat — et il vous en rend compte à l'occasion de l'examen de ce budget. Mais le contrat de programme n'a pas de caractère législatif, ce qui n'empêche pas qu'aujourd'hui, devant vous, M. le Premier ministre et moi-même nous avons largement exposé ce que contenait ce contrat de programme.

Pourquoi l'expression d'une prévision si longtemps réclamée par beaucoup d'entre vous modifierait-elle vos droits? Au contraire, dans la mesure où elle sert votre connaissance, où elle exprime une politique à plus long terme, elle vous permet de mieux juger l'Office et le Gouvernement.

Enfin, je rappelle à l'Assemblée qu'il existe une commission, que l'on oublie trop souvent, celle de l'article 8 du statut, créée, celle-là, par la loi. Elle réunit, sous la présidence du Premier ministre, des représentants de l'Assemblée nationale et du Sénat. Elle se réunit en principe une fois par trimestre.

Elle a cependant siégé plus fréquemment au cours de l'année passée et vous en êtes, monsieur Delmas, l'un des membres les plus compétents, voire les plus dynamiques! On y a traité de problèmes essentiels, notamment de la publicité. Il ne s'agit pas seulement d'une réunion quelconque, c'est une commission de travail qui, je pense, joue un rôle important de contrôle parlementaire au nom des deux Assemblées.

Je croyais avoir, monsieur Gosnat, traité la question des journalistes et m'être fait bien comprendre lorsque j'ai dit que ce problème était, en priorité, celui de l'Office. On ne peut pas à la fois donner l'autonomie à un organisme et le mettre constamment dans un état de tutelle pour des problèmes sociaux ou professionnels, si importants soient-ils. Je répète donc, à l'adresse de M. Gosnat, comme je l'ai fait pour les réalisateurs, que c'est l'affaire de l'Office.

M. Georges Gosnat. C'est une violation de la loi!

M. Jacques Limouzy, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, depuis qu'il existe, ce Gouvernement vous présente le troisième budget de l'O. R. T. F. et, chaque année, au sein du même débat, nous changeons de propos. Vos rapporteurs, MM. Gerbaud et Delmas, l'ont d'ailleurs remarqué. Cela prouve que, contrairement à ce qu'on peut dire, nous avançons.

Certes, l'action du Gouvernement a pu surprendre. Son inaction, tel l'immobilisme de l'information télévisée en 1969, n'aurait pas moins surpris. A l'autonomie de l'Office, hier, ont répondu, dès 1970, la responsabilité et les réformes de gestion.

Mais l'action dépourvue de durée serait une velléité sans lendemain. C'est pour cela qu'en vous présentant le projet de budget pour 1972 le Gouvernement vous a rendu compte du contrat de programme qu'il a établi avec l'Office. Au moment où vous allez vous prononcer, je vous demande de considérer que la maison que vous contrôlez à travers l'examen d'une taxe parafiscale ne compte encore que peu d'années, et que sa situation présente est le résultat d'une croissance sans précédent dans l'histoire des établissements, entreprises et offices publics.

Livrée par la nature particulière de sa mission à tous les aléas de l'actualité, à tous les caprices de l'immédiat, elle est plus que tout autre office au contact d'une réalité momentanée. Et, si elle travaille en surface, c'est-à-dire au niveau des tempêtes et de l'écume, cela ne l'empêche pas de poursuivre un travail en profondeur qui intéresse moins mais qui est pourtant essentiel et qui sera l'armature de son avenir. (Applaudissements.)

M. le président. J'appelle maintenant la ligne 100 de l'état E relative à la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision.

ETAT E

(Art. 30 du projet de loi.)

Tableau des taxes parafiscales dont la perception est autorisée en 1972.

(Taxes soumises à la loi n° 53-633 du 25 juillet 1953 et au décret n° 61-960 du 24 août 1961).

LIGNES		NATURE de la taxe.	ORGANISMES bénéficiaires ou objet.	TAUX ET ASSIETTE	TEXTES LEGISLATIFS et réglementaires.	PRODUIT	EVALUATION
Nom- clature 1971.	Nom- clature 1972.					pour l'année 1971 ou la campagne 1970-1971.	pour l'année 1972 ou la campagne 1971-1972.
						(En francs.)	(En francs.)
Services du Premier ministre.							
100	100	Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision.	Office de radiodiffusion télévision française.	Redevances perçues annuellement : 30 F pour les appareils récepteurs de radiodiffusion ; 120 F pour les appareils de télévision. Ces taux sont affectés de coefficients pour la détermination des redevances annuelles dues pour les appareils installés dans les débits de boisson ou dans les salles d'audition ou de spectacle dont l'entrée est payante. Une seule redevance annuelle de 120 F est exigible pour tous les appareils récepteurs de radiodiffusion et de télévision détenus dans un même foyer, sous réserve pour les récepteurs de télévision d'être détenus dans une même résidence. Une seule redevance de 30 F est exigible pour tous les appareils récepteurs de radiodiffusion détenus dans un même foyer	Ordonnance n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959. Ordonnance n° 59-273 du 4 février 1959 relative à la radiodiffusion-télévision française. Loi n° 64-621 du 27 juin 1964. Décrets n° 58-277 du 17 mars 1958, 60-1469 du 29 décembre 1960, 61-727 du 10 juillet 1961, 61-1425 du 26 décembre 1961, 66-603 du 12 août 1966, 70-892 du 30 septembre 1970 et 70-1270 du 29 décembre 1970.	1.569.000.000	1.622.000.000

Personne ne demande la parole?...
Je mets aux voix la ligne 100 de l'état E.

M. Georges Gosnat. Le groupe communiste vote contre.
(La ligne 100 de l'état E est adoptée.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen de la ligne 100 de l'état E, annexé à l'article 30.

Le vote sur cet article est réservé jusqu'au vote sur l'ensemble de l'état E relatif aux taxes parafiscales.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

Services généraux (suite).

Protection de la nature et de l'environnement.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits concernant la protection de la nature et de l'environnement, inscrits à la section I (Services généraux) des services du Premier ministre.

La parole est à M. Ansquer, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour la protection de la nature et de l'environnement.

M. Vincent Ansquer, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, pour la première fois de son histoire le Parlement aborde la discussion d'un budget consacré à la protection de la nature et de l'environnement.

Nommé en 1971, le nouveau ministre — que je salue amicalement — n'a pas eu à affronter les critiques généralement dispensées par les membres de l'Assemblée nationale au cours de la discussion budgétaire, ni surtout à recueillir les encouragements et le soutien des députés de la majorité.

M. Louis Odru. Absents aujourd'hui !

M. Edmond Thorailier. Vos bancs ne sont pas mieux garnis.

M. Marc Bécam. Aujourd'hui, beaucoup de conseils généraux siègent.

M. Vincent Ansquer, rapporteur spécial. Vous êtes, monsieur le ministre, délégué auprès du Premier ministre. Votre département ministériel a été créé à la demande du Président de la République. Il répond à une orientation politique définie au plus haut niveau de l'Etat.

Pour l'année 1971, année de mise en place, vous n'avez pu bénéficier que des crédits affectés à la direction de la protection de la nature du ministère de l'agriculture, au secrétariat permanent des problèmes de l'eau rattaché à l'aménagement du territoire, et des ressources accordées par le F. I. A. T., encore que la plupart de ces crédits aient déjà fait l'objet d'une affectation avant la création de votre ministère.

Par ailleurs, vous avez eu à organiser votre département, c'est-à-dire à repenser la mission des différents services qui avaient déjà été affectés à cette tâche.

Nous avons longuement évoqué, au cours de l'examen du VI^e Plan, l'ensemble des préoccupations auxquelles notre pays était, jusqu'à présent, resté plus ou moins insensible. Nous avons ainsi constaté et convenu que, pour la durée du Plan, le développement de la recherche, la perfection des inventaires, les actions de prévention, donc d'information et d'éducation, la mise au point d'un dispositif législatif et réglementaire approprié, commun à l'ensemble des pays industrialisés et à tout le moins européens, constituaient le noyau de notre politique.

Sans aucun doute possible, l'Etat se doit de donner l'exemple, tant par le dispositif législatif et réglementaire, déjà important, que par les moyens budgétaires mis à la disposition des collectivités publiques ou privées.

Si les crédits dont vous avez disposé, monsieur le ministre, s'élevaient à 91 millions de francs environ pour 1971, il faut y ajouter une somme relativement importante répartie entre les dotations budgétaires des autres ministères.

En ce qui concerne l'année 1972, il n'est pas encore possible d'apprécier exactement la masse globale des crédits affectés à la protection de la nature et de l'environnement dans les autres départements ministériels. On peut cependant affirmer qu'elle est proche du milliard de francs. Dans un rapport écrit qui vient d'être distribué, j'ai tenu à en faire état car il n'est pas inutile que le Parlement ait une vue plus synthétique de l'effort budgétaire de l'Etat dans ce domaine.

Pour ce qui concerne les crédits dont vous disposez directement, nous constatons avec satisfaction qu'ils s'élèvent à 198 millions de francs, dont 160 millions de francs au titre de l'équipement, c'est-à-dire qu'ils sont doublés par rapport à ceux

de l'an dernier. Certes, pour faire face à l'ampleur de votre tâche qui est aussi, n'en doutons pas, celle de tous les Français, ces moyens financiers sont relativement modestes quand on pense à la lutte contre la pollution de l'air, à la lutte contre le bruit, plus encore à la protection de nos ressources en eau et à l'élimination des déchets.

Le VI^e Plan a prévu de consacrer 1.200 millions de francs en autorisations de programme dont 700 millions, en priorité, pour la construction des équipements collectifs d'épuration et 120 millions pour la collecte et le traitement des ordures ménagères. Si l'objectif fixé pour 1975 dans le domaine de l'épuration des eaux usées semble satisfaisant, puisqu'il a pour but de desservir 20 millions de Français, il n'en demeure pas moins qu'au rythme actuel plusieurs plans seront nécessaires pour desservir la totalité de nos citoyens et, par conséquent, du territoire.

Mais tout ne saurait reposer sur l'action des pouvoirs publics, qu'il s'agisse des crédits de l'Etat, de ceux, considérables, des départements et des communes, des incitations fiscales — amortissements accélérés, exonérations de patentes — ou des prêts bonifiés. Les moyens financiers seraient insuffisants s'ils n'étaient pas accompagnés d'une prise de conscience généralisée en vue de sauvegarder et mettre en valeur le milieu naturel et humain.

De même, la réglementation générale et le contrôle, pour indispensables qu'ils soient, n'ont de chance de véritable succès que par une information permanente et une éducation dès l'enfance.

Encore faut-il se garder d'engager une croisade contre le développement industriel des sociétés modernes. Ne sombrons pas non plus dans l'erreur qui consisterait à rejeter les sociétés industrielles ou postindustrielles parce qu'elles sont la cause d'un certain nombre d'inconvénients, de « nuisance » — comme on dit aujourd'hui — qu'il nous appartient, au contraire, de corriger.

Notre société doit faire preuve d'imagination pour secréter ses anticorps, pour éviter l'emballlement de moteurs fous. Cette politique nécessite un état d'esprit nouveau. Elle exige d'être intégrée dans notre vie quotidienne à tous les échelons. Elle demande par conséquent que l'on en chiffre le coût, mais ce coût ne sera pas — il ne doit pas être — négatif comme d'aucuns le pensent. Il ne doit pas être, à échéance tout au moins, ce que l'on appelle une dyséconomie. Il s'agit, avant tout, de la qualité de la vie, que personne ne saurait accepter de sacrifier.

Par ailleurs, de nouvelles activités génératrices de progrès et de bien-être verront le jour dans ce contexte général.

Monsieur le ministre, nous étions habitués jusqu'à présent à avoir un ministre de l'équilibre budgétaire, nous avons aussi désormais un ministre de l'équilibre de la vie. Nous vous faisons confiance pour le maintenir et nous vous apportons notre soutien. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Michel Alloncle, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour la protection de la nature et de l'environnement.

M. Michel Alloncle, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Mesdames, messieurs, pendant des millions d'années, le monde se reconstituait de lui-même au fur et à mesure de son utilisation. Avec l'évolution des techniques et l'explosion industrielle, l'homme doit énergiquement contribuer à protéger son environnement s'il veut que son environnement le protège.

En ce qui concerne l'eau, il nous paraît naturel de pouvoir l'utiliser sans contrainte. Or, l'essentiel de l'eau qui nous est offerte a déjà servi, une ou plusieurs fois, comme eau de table, de lessive ou d'industrie, pour la dilution ou la dissolution de produits toxiques ou pathogènes. Toutes les rivières sont, à des degrés divers, polluées : l'eau que chacun boit est l'eau d'égout de quelqu'un d'autre. Les pollutions sont de plus en plus nombreuses et les déchets rejetés, de plus en plus complexes, sont aussi de plus en plus dangereux.

Les hécatombes de poissons dans les égouts à ciel ouvert que sont vité devenus nos fleuves et nos rivières viennent périodiquement nous rappeler quelle menace cette pollution représente.

Le fait qu'en France la gestion des eaux relève de sept ministères différents ne simplifie pas les choses.

Les menaces qui pèsent sur l'air que l'on respire ont des causes multiples : depuis cent ans, le taux de gaz carbonique s'est accru de 15 p. 100, celui d'oxyde de carbone de 20 p. 100 ; 300.000 tonnes de plomb sont en suspension sur l'Europe ; 2 millions de tonnes d'oxyde de soufre sont en suspension sur la

France. L'attaque que subissent les pierres de nos monuments a de quoi nous inquiéter sur l'état de nos poumons. Or les surfaces vertes qui sont offertes aux citadins diminuent sans cesse. Pourtant, la population des villes doit doubler d'ici quinze ans.

Non seulement la chape des polluants atmosphériques est néfaste pour la santé, mais elle freine l'action microbicide du rayonnement solaire : la luminosité a diminué de 25 p. 100 à Paris depuis cinquante ans. Les « villes nouvelles » sont-elles suffisamment distantes de Paris pour éviter la constitution d'un tissu urbain continu ? Des perspectives de rentabilité globale n'auraient-elles pas conduit à les implanter plus loin, sur des terrains moins chers et sans servitude, quitte à les relier, sans arrêt intermédiaire, par les transports rapides que permet la technique sur de longs parcours ?

L'équivalent de la production quotidienne d'oxygène de toute la forêt de Fontainebleau est consommée par le décollage d'un seul Boeing 747. On attribue aux automobiles 40 p. 100 de la pollution atmosphérique. La consommation mondiale d'oxygène par an due à l'emploi du pétrole et de la houille est d'ores et déjà la moitié de ce que fournissent toutes les forêts du globe. La fonction oxygénante du plancton des océans joue heureusement ici un rôle essentiel. Mais ce plancton n'est-il pas lui-même en péril ?

Deux cent cinquante millions de tonnes de mazout ont déjà été déversées dans les mers, le plus souvent de façon délibérée ! Sans l'action incessante du milieu marin, les rejets couvriraient la totalité des océans. Les détergents, souvent non bio-dégradables, détruisent inexorablement la flore. Il faut y ajouter le D. D. T., les boues rouges de bauxite, les sels de mercure... et même les surplus de gaz de combat ou de cyanure de potassium. En sens inverse, l'eutrophisation des bandes côtières, à la suite d'un excès de matières organiques, aboutit à tuer la faune et à paralyser l'auto-épuration des eaux. Pourtant, l'humanité devrait dépendre de plus en plus de la mer pour ses protéines.

Le maintien de la vie dans notre environnement est nécessaire à notre survie.

Un environnement favorable suppose également un paysage diversifié, des espaces verts, des terrains de jeu et de détente ; le manque de place signifie la restriction des libertés et l'alourdissement des contraintes. L'homme, qui agit de façon présumée raisonnable, aurait dû se construire des centres urbains agréables, rationnels ; il n'en a rien été, d'où une source croissante de tension sociale et un coût supplémentaire non mesuré mais bien certain, lié au surcroît de fatigue ou de délinquance.

L'homme a aussi besoin de calme ; le bruit énerve, affole et quelquefois tue. Certaines maladies sont favorisées par le bruit. Le repos n'est vraiment possible qu'en dessous de 40 décibels. Or, à Paris, on enregistre couramment 90 décibels et même les habitations, surtout quand elles sont neuves, sont loin d'être silencieuses. En France, nous pouvons estimer que 15 millions de personnes vivent dans des appartements reconnus surpeuplés et bruyants.

Tous les Français ont droit aux vacances : hélas, le mouvement vers une ceinture de béton faite de maisons à étages tout autour des côtes semble irrésistible. D'où, là aussi, l'urgence de protéger la nature et de mener des actions propres à favoriser des séjours de repos en milieu rural.

On a trop longtemps considéré les produits naturels comme des biens gratuits, et identifié les services rendus aux services vendus, comme si le bien-être se mesurait uniquement au pouvoir d'achat. En France, le coût du seul maintien de la pollution de l'eau à son taux actuel a été estimé à 700 millions de francs par an pour la durée du VI^e Plan. Ces biens naturels que sont l'air, l'eau, l'espace ont désormais un coût, et même un coût durable. D'ores et déjà, on peut estimer que le coût direct et indirect de la pollution représente 400 francs par habitant et par an.

La destruction des poissons d'une rivière représente un dommage supérieur à la valeur nette de ces poissons, de même que la destruction d'une église romane n'a aucun rapport avec le coût du capital assuré. Et la production de bois ne devrait pas apparaître systématiquement comme un élément positif dans notre comptabilité nationale. Si les pollueurs ne seront peut-être pas en définitive les payeurs, à cause des mécanismes de transferts de charge sur les consommateurs, il importe, en tout cas, que les « coûts externes » soient davantage pris en compte, pour permettre au moins une meilleure imputation.

L'euphorie matérielle du xx^e siècle compense de moins en moins le sentiment étouffant de vivre dans une société assiégée. Face à l'univers artificiel des villes, édifiés par des inconnus pour des inconnus, la campagne cesse à son tour d'être un

asile de silence et de calme, de pureté et d'équilibre ; la civilisation y apporte simultanément ses mérites et ses poisons et remplace certaines pollutions par d'autres, bien plus difficiles à combattre.

Or, la nature, c'est le cadre où les êtres vivants ont vécu pendant des millions d'années : ce qui change actuellement sous nos yeux, ce sont donc les conditions mêmes de notre survie. Par le rejet d'une symbiose avec le milieu naturel, allié à la rupture des solidarités traditionnelles, une harmonie a été rompue que l'on devra de toute nécessité remplacer par une autre, dont les données nous échappent encore car il y faudrait une vision à très long terme de l'économie et de la démographie. La population du monde, stable jusqu'au xvi^e siècle, double dans des délais de plus en plus brefs, situation à laquelle nous sommes mal préparés : la population actuelle aura doublé avant la fin de ce siècle, soit un effectif de 7 milliards en l'an 2000 ; comme chez l'animal, la pollution précède-t-elle la dégénérescence de l'espèce humaine ?

L'homme est d'un coup devenu plus conscient de ses possibilités que de ses limites, ce qui renverse ses perspectives traditionnelles. Mais il devrait avoir aussi conscience que la future harmonie peut n'être que celle d'un monde mort : aucune espèce nouvelle n'apparaît plus sur terre, alors que chaque année une espèce animale disparaît. Ce pourrait être un jour la nôtre. L'histoire enseigne que l'homme n'évite jamais délibérément les désastres. Maintenant que le monde entier est soumis à la même civilisation, l'avenir des peuples risque d'être très largement commun. D'ores et déjà, des générations vont être empoisonnées par les erreurs technologiques que nous avons commises.

Dans le domaine de la protection de la nature, on ne peut corriger *a posteriori* : il faut prévenir et dissuader. Même quand les destructions ne sont pas irrémédiables, le coût des actions de reconquête est en effet hors de proportion avec le coût des mesures préventives : il est même souvent sans commune mesure avec la rentabilité des équipements en cause, avec les ressources des collectivités intéressées, avec les possibilités concrètes de la science et de la technique ou avec l'utilité immédiate des ressources détruites. C'est le cas de la pollution des côtes, de l'urbanisation sauvage, de la mort des lacs et des incendies de forêts.

Des contrôles et protections sont d'ores et déjà prévus par les textes : ils restent très souvent inappliqués. Des techniques non polluantes existent, ces techniques sont-elles vraiment encouragées ? Jeter dans la nature tous les déchets, est-ce vraiment un geste instinctif ?

Le ministre reconnaît lui-même que les arguments des fonctionnaires chargés de la protection des sites « sont généralement de peu de poids ». Ce qui est paradoxal, c'est que la protection soit confiée aux producteurs et la prévention aux promoteurs. La libre jouissance de la nature ne doit-elle donc connaître aucune limite ? Elle risque alors de ne profiter qu'à certaines catégories sociales.

Malgré l'essor tardif mais rapide des parcs nationaux et régionaux leur superficie représente moins de 2 p. 100 de notre territoire.

Les surfaces boisées du globe reculent, les rivières se polluent, les lacs meurent, les mers se salissent. La période d'utilisation sauvage du territoire doit être terminée.

Certes, un budget de 200 millions de francs ne suffit pas, puisque 500 millions de francs ont été estimés nécessaires, en juin dernier, « pour une action sérieuse ». Cent mesures non plus, quel qu'en soit l'intérêt. Il y faut toute une politique.

Au-delà d'une lutte contre des pollutions ou des nuisances bien spécifiques, cette politique doit en effet tendre à la promotion du cadre de vie contemporain et assurer, dans les meilleures conditions possibles, la mutation de la société nouvelle.

La création du ministère chargé de la protection de la nature et de l'environnement est un bon indice en ce sens, même si ce département ne dispose que de 0,1 p. 100 des ressources de l'Etat. Mais on ne peut compter ici sur la seule action des pouvoirs publics : une telle action présuppose une prise de conscience de l'enjeu de la lutte par la population, les entreprises, les associations, les collectivités locales.

La protection de la nature devient un devoir civique que les Français doivent apprendre dès l'école. En outre, comme ce sont les mêmes problèmes qui se posent à tous les pays industrialisés, leurs solutions supposent des recherches conjointes et des législations harmonisées, afin de ne pas bouleverser les conditions de la concurrence tout en protégeant les individus

contre leurs conséquences, ainsi que le recommandent à la fois le Conseil de l'Europe et l'O. C. D. E.

Il ne saurait être question d'arrêter l'essor économique au nom d'une politique de l'environnement : ces deux préoccupations doivent être conjuguées car elles sont complémentaires et conditionnent l'avenir de notre civilisation. Quel avenir la préoccupation exclusive de l'argent prépare-t-elle à nos enfants ?

Lorsqu'il est constaté qu'à partir d'un certain seuil, le développement économique peut aller jusqu'à une régression sociale, il est temps de donner à l'ensemble du système de nouveaux objectifs. Mettre en œuvre une véritable politique de l'environnement, c'est faire en sorte que la croissance ne soit pas un leurre et que le progrès économique continue d'engendrer le progrès social.

C'est parce qu'elle a senti le ministre délégué auprès du Premier ministre fermement décidé à œuvrer dans cette direction que votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales a émis un avis favorable à l'adoption de son budget. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Marc Bécam, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour la protection de la nature et de l'environnement.

M. Marc Bécam, rapporteur pour avis. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, en quelque sorte, nous pouvons dire que la pollution est apparue sur notre planète avec la vie elle-même. Mais les cycles naturels en ont constamment corrigé les effets jusqu'au temps récent de l'industrialisation et de l'urbanisation.

Les concentrations de populations, l'apparition et la diffusion extraordinaire du moteur à explosion, les atteintes trop fréquentes portées à la nature modifient gravement cette situation, dans de telles proportions que, depuis la fin de la deuxième guerre, la survie de l'humanité finit par être en cause.

La prise de conscience du phénomène par l'opinion publique est très récente. Elle date de 1970, Année européenne de la nature. Cette prise de conscience est simultanément très vive. Aussi l'œuvre de coordination, d'incitation et d'intervention du nouveau ministère doit-elle être considérable pour répondre à cette attente et aux besoins.

La commission de la production et des échanges se réjouit de la création, au début de 1971, de ce ministère qu'elle estimait nécessaire dans le rapport de M. Fortuit en 1970. Quant à lui, le rapporteur désire souligner le caractère fructueux des échanges qui ont été établis avec vos collaborateurs, monsieur le ministre, échanges sans lesquels il n'aurait pu prendre pleinement conscience des dispositions budgétaires, dont l'analyse se révélait délicate à travers les documents.

Nous n'aurons pas à comparer ce budget aux précédents, mais nous entendons ne pas nous limiter aux seules disponibilités de votre ministère et nous voulons examiner les efforts conjoints d'autres départements compétents. Ainsi, le crédit global qui nous intéresse — les rapporteurs précédents l'ont souligné — n'est que de 0,1 p. 100 du budget global et de 0,02 p. 100 du produit national brut, soit deux dix millièmes. C'est fort peu et il nous semble indispensable qu'une volonté politique se manifeste plus nettement dès 1973.

Toutefois, les crédits mis à votre disposition ne représentent que le sixième de l'effort si l'on y ajoute, comme il convient, 967 millions consacrés pour des actions de ce type par les autres ministères, dont 450 millions par le ministère de l'agriculture, 224 millions par le ministère de l'équipement et du logement, 125 millions par le ministère de l'intérieur, 84 millions par le ministère des affaires culturelles.

Notre commission a le ferme espoir de pouvoir préciser, dès l'an prochain, l'importance de la participation des collectivités locales et des investisseurs privés. Cette récapitulation nous paraît essentielle pour juger de façon plus exacte l'importance des ressources réellement affectées à la protection de la nature.

Le rapport adopté par la commission de la production et des échanges comporte trois parties.

La première est consacrée aux difficultés d'une politique de l'environnement : la complexité du sujet, l'information, l'environnement et la croissance économique qu'il ne faut pas mettre en opposition, la nécessaire définition au niveau international des normes réglementaires.

La deuxième partie est relative à la protection de la nature et de l'environnement en 1971. Nous avons estimé utile, pour cette première année, d'établir une sorte de memento de tous les organismes relevant de différents ministères et concourant au résultat recherché par des actions diverses, complexes, qui parfois se recoupent. Nous avons donc analysé les structures, les actions, les perspectives et les moyens.

Enfin, la troisième partie est le projet de budget pour 1972 dont l'analyse a été faite notamment par le rapporteur de la commission des finances.

Cette présentation a été approuvée par la commission de la production et des échanges, et plusieurs de ses membres ont apporté dans la discussion leurs suggestions ou leurs critiques.

M. le président Lemaire, en particulier, a justement déploré les dispositions fiscales discriminatoires qui freinent le développement des formes d'énergie propre : l'électricité et le gaz. Vous avez bien voulu, monsieur le ministre, en commission, dire que les choses seront revues. Cela nous paraît important.

M. Hamelin a parlé de la pollution des mers et des permis de construire industriels ; M. Le Bault de la Morinière, des problèmes ruraux et du rôle d'information de l'O. R. T. F. ; M. Volu-mard, des agences de bassin ; M. Rouxel, des « cimetières de voitures » et des ordures ménagères ; M. Fortuit, de l'industrie, du bruit et des déchets solides ; MM. Bousseau et Chambon, de l'importance et de l'efficacité des aides qui peuvent être apportées aux syndicats intercommunaux.

Le domaine de l'environnement est si vaste et si diversifié que le doute peut naître dans les esprits sur nos chances de succès. Il est en vérité malsain de provoquer l'angoisse par des faits à sensation et l'on doit mener ces actions sur des bases rationnelles et non émotionnelles. Cela est nécessaire puisque notre affaire est celle de tous les citoyens et non seulement de l'Etat.

Sans doute notre lutte est-elle onéreuse. Comment en irait-il différemment, puisque le développement des villes exige une intensification de la lutte pour l'élimination des ordures ménagères et l'épuration des eaux usées ? Comment soutenir que l'industrialisation, qui est l'objectif de notre Plan, ne tendra pas naturellement à accroître les pollutions ? Mais c'est un faux problème que d'opposer l'industrialisation et la protection de la nature. Car il est parfaitement logique d'inclure dans le prix de revient d'un produit le coût de la lutte anti-pollution au même titre que les salaires et les investissements. L'amélioration des techniques contribuera à l'amélioration de la rentabilité et les industries non polluantes ont déjà une croissance plus rapide que les autres.

Aussi la lutte doit-elle être rentable. L'économie en matière de dépense de santé, de détérioration des monuments, de destruction de sites, difficilement chiffrable, doit être appréciable à terme. Il faut tenir compte non seulement du coût des opérations, mais aussi des économies qu'elles entraînent.

Et cette lutte n'est pas seulement affaire de moyens financiers ; elle est aussi, et peut-être surtout, affaire de volonté politique ferme et claire, affaire d'information objective du public et des citoyens, dès l'école, information au demeurant peu onéreuse. Il convient de créer une conscience, voire une mystique, de l'environnement.

Il s'agit d'harmoniser les politiques nationales et de ne pas laisser aux seules entreprises le soin de lutter contre la pollution ou à tel de nos partenaires européens celui de prendre en charge cette lutte au titre de la collectivité.

Il s'agit du respect de la législation, de son renforcement par l'introduction de la notion d'astreinte en ce qui concerne le bruit et les sites. Le développement de la recherche et de la technologie doit nous permettre des économies et des améliorations, dans le domaine du bruit des appareils ménagers, par exemple.

Il faut faire preuve d'une plus grande rigueur dans les opérations de remembrement. Pourquoi araser tant de talus pour installer des pare-vent quatre ans plus tard ?

Enfin, il importe de supprimer les discriminations fiscales.

L'affaire est sérieuse. Nos objectifs doivent être nettement définis pour être atteints. Dans un premier temps, il faut stabiliser la situation. Puis on s'attachera à réparer. Notre politique doit être ambitieuse, mais réaliste.

En conclusion, je pourrais dire, sous forme de boutade, que l'augmentation du produit national brut ne doit pas s'accompagner d'un accroissement corrélatif de la pollution nationale.

écrite. Encore une fois, c'est votre affaire, monsieur le ministre, la nôtre, celle de nos collectivités, de nos entreprises, de tous les citoyens. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement.

M. Robert Poujade, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement. Monsieur le président, mesdames, messieurs, un premier débat budgétaire pour un premier ministre de l'environnement pourrait le conduire à succomber à une double tentation : sacrifier au détail des chiffres sans les dominer ou, au contraire, agiter de grandes idées sans en fixer aucune.

Vos rapporteurs n'ont en tout cas cédé ni à l'une ni à l'autre de ces tentations et je tiens à saluer dès à présent la qualité de leur information ainsi que l'élevation de leur pensée.

Je dois dire que les rapports de MM. Ansquer, Alloncle et Becam m'ont beaucoup apporté et je vais essayer dans cet exposé, qui par la force des choses sera trop bref, de répondre aux diverses questions qu'ils ont été amenés à me poser.

Je voudrais aussi remercier vos commissions pour l'accueil qu'elles m'ont réservé et plus encore pour l'intérêt qu'elles ont bien voulu marquer pour les problèmes de ma charge.

Devrais-je, en ce début de mon propos, tenter à mon tour de donner une définition de l'environnement sur le plan philosophique, sur le plan des principes et sur le plan de l'action ? D'autres, plus illustres et plus autorisés, l'ont fait dans des termes dont on se souvient et je voudrais simplement vous rappeler ce propos :

« Il faut que nos villes restent ou redevennent habitables, que les citadins aient à leur disposition ces biens élémentaires qui s'appellent l'eau, l'air pur, un peu d'espace et de silence ; que la nature soit à la portée de tous ; que soient protégés nos côtes, nos plages, nos forêts et, partout, les arbres ; que l'espace rural soit préservé pour la vie des agriculteurs et le repos des citadins ; en un mot, que la civilisation moderne et industrielle s'insère dans la nature sans la défigurer et la détruire. »

Voici, dans toute sa dimension, la politique française de l'environnement telle que la définissait, le 10 juin 1970, le Président de la République.

Ce à quoi, en revanche, je me sens tenu à votre égard, c'est de vous dire comment, au terme de dix mois d'expérience, je conçois la tâche qui m'est confiée au sein du Gouvernement, quelle est la mission du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement, quels sont ses objectifs et les points d'application de ses efforts, puis, en regard de ceux-ci, quels sont ses moyens, ses modes d'action et, bien sûr, ses ressources budgétaires. Ces explications sont évidemment nécessaires pour apprécier la portée exacte du budget que vous allez être appelés à voter.

Vos rapporteurs ont fait ressortir à juste titre les menaces qui pèsent sur les éléments constitutifs de notre environnement : l'air et l'eau, l'espace et la nature.

Mais je tiens beaucoup à dire que le combat pour l'environnement n'est pas un combat retardateur, sans quoi il serait perdu d'avance. C'est un combat pour le progrès et dans le progrès et d'abord dans le progrès économique. Seule la croissance peut permettre de disposer des surplus nécessaires à la prise en compte du coût de la lutte contre les nuisances ou à la valorisation de l'espace naturel. Le fait que les pays les plus riches soient aussi les plus préoccupés d'environnement — et qu'ils le soient d'ailleurs à la mesure de leur richesse — tient certes au fait qu'ils sont les plus industrialisés et les plus avancés dans la société dite de consommation, mais aussi au fait qu'ils savent que la lutte est possible et que, s'ils le veulent, ils en trouveront les moyens comme ils les ont trouvés pour d'autres causes moins directement liées au bonheur de leurs habitants.

Je voudrais donc aujourd'hui affirmer qu'en France la lutte pour l'environnement est possible et également qu'elle sera étroitement associée aux efforts consentis pour l'industrialisation et pour la modernisation du pays.

C'est dans cette perspective sans équivoque que s'inscrit à mes yeux ma mission et je voudrais maintenant préciser quels grands objectifs elle me conduit à choisir.

Le premier de ces grands objectifs est la préservation des éléments physiques constitutifs de l'environnement.

Les effluents pollués, les émissions de gaz nocifs, le bruit, les résidus de la production industrielle ou de la consommation menacent gravement, c'est certain, les éléments naturels indispensables pour notre vie quotidienne : l'eau, l'air et le sol.

L'urbanisation croissante et le développement économique du pays entraînent une spectaculaire progression des besoins en eau qui doublent tous les quinze ans. Or, parallèlement, la pollution des rivières et même des eaux souterraines — qu'on croit à tort protégées naturellement — atteint une ampleur telle que toute période de chaleur ou de sécheresse, par exemple celle que nous venons ces temps derniers de connaître, peut entraîner des catastrophes. Les eaux distribuées à la population sont saines — leur qualité est sévèrement contrôlée — mais il faut être pleinement conscient, comme vient de le dire l'un de vos rapporteurs, qu'elles ont dû être préalablement traitées, et à grand frais. Au sein des cours d'eau, les équilibres naturels anciens ont hélas ! tendance à disparaître progressivement et il faut alors en créer de nouveaux.

La pollution ne doit plus augmenter. Il ne s'agit pas d'un vœu, mais d'un programme. L'épuration est une priorité absolue et le VI Plan a retenu l'épuration parmi les actions prioritaires. Un programme considérable a été défini. Son coût est d'environ 4.000 millions de francs dont 2.500 millions pour l'assainissement des collectivités. L'Etat y participe directement pour 700 millions.

Pourquoi un tel effort ? Les pollutions de 10 millions d'habitants seulement sont épurées, et pas à cent pour cent, loin de là, car trop de stations d'épuration sont mal entretenues ou mal utilisées. L'industrie, quant à elle, déverse une pollution biodégradable équivalente à celle de quelque 60 millions d'habitants, et 15 p. 100 seulement de cette pollution sont épurés. Elle déverse aussi des produits chimiques, quelquefois toxiques, très toxiques ! Nous en avons trop fréquemment le témoignage. Le monde rural enfin est source de pollutions, diffuses mais redoutables : effluents des habitations et des exploitations, produits répandus dans les champs.

Oui, l'effort d'épuration doit être, en effet, considérable. L'Etat — je viens de le dire — en prend sa part. Chaque pollueur y contribuera dans le cadre des bassins où l'action des agences financières doit être développée. Les redevances de pollution dues aux agences doivent être payées. Les industriels s'acquittent bien de ce devoir, en règle générale. Toutes les collectivités locales, malgré les très grands progrès constatés au cours de ces dernières années, ne font pas encore preuve du même civisme et l'on doit se poser la question de savoir si les aides de l'Etat ne devraient pas être subordonnées au paiement de cette redevance.

La réalisation du programme d'épuration indiqué exige une évolution du taux de la redevance. Cette évolution va également dans le sens d'une plus grande équité puisqu'elle rapproche les charges financières de celui qui épure et de celui qui continue de polluer.

Mais l'effort d'épuration ne peut être entrepris partout en même temps avec une même intensité et vous en êtes, mesdames, messieurs, bien conscients. Des choix doivent être faits, des priorités retenues. C'est dans le cadre des bassins, parfaitement adapté au problème, que doivent être posés ces choix : ils se traduiront par des objectifs de qualité différenciés selon les cours d'eau et ce sont les organismes de bassin, au sein desquels collectivités et industriels sont représentés, qui auront ainsi à prendre leur responsabilité, car en matière d'environnement tout commence par la responsabilité.

La pollution atmosphérique reste heureusement, en France du moins, un phénomène localisé. Mais, dans les grandes agglomérations urbaines ou industrielles, la situation constatée ou prévisible ne laisse pas d'être préoccupante. Autour de Fos et de l'étang de Berre, par exemple, la teneur de l'air en oxyde de soufre est déjà comparable à celle constatée à Paris. Qu'en serait-il dans quelques années si rien n'était fait pour en prévenir la croissance ? A Rouen, au Havre, même situation et même inquiétude.

Il est donc urgent de développer les réseaux de mesure et les réseaux de contrôle de la pollution. Ils permettront une surveillance continue et, si nécessaire, l'alerte, avec la mise en œuvre de mesures de crises, pouvant aller jusqu'à l'arrêt momentané des installations.

Il est urgent aussi de réduire l'émission de fumées polluantes des usines, des foyers de combustion domestiques, mais aussi

des automobiles — et nul ne doit méconnaître les efforts accomplis en ce sens. Les constructeurs d'automobiles, notamment, doivent savoir que, tant à cause des exigences que nous sommes amenés à préciser qu'en raison des contraintes imposées à l'étranger, leur avenir est désormais largement tributaire de l'effort délibéré qu'ils entreprendront pour créer des véhicules non polluants.

Il est aussi indispensable — et j'y insiste — que les plans d'aménagement du territoire, et notamment d'installation de grands complexes industriels, prennent en compte de prime abord les exigences et les considérations d'environnement.

Enfin, les sources d'air pur, les fonctions naturelles productrices d'oxygène doivent être protégées et développées. Ainsi, la protection des océans contre les pollutions, la conservation des espaces verts et d'abord des forêts sont-elles non seulement bénéfiques mais nécessaires pour améliorer la qualité de l'air ambiant. La fonction oxygénante de ces milieux justifierait à elle seule une politique de protection. Mais cette politique a évidemment bien d'autres mobiles sur lesquels je reviendrai dans un instant.

J'en viens au bruit. Aucune nuisance n'est peut-être plus difficile à appréhender et à réduire que celle-ci. Dans ce domaine tout particulièrement, c'est une action tenace mais très diversifiée qu'il faut conduire. Chaque source de bruit doit être attaquée : sources fixes des installations industrielles, sources mobiles que sont les avions et les automobiles. On ne peut s'arrêter là. Il faut aussi aménager les zones ou les milieux récepteurs du bruit : l'abondance des aérodromes et des routes, les immeubles et les maisons.

M. Bruit, ou M. Silence, comme on voudra, qui a eu les honneurs de la presse, ne fera pas cela tout seul. Mais il aura la lourde charge d'être le chef d'orchestre et en l'occurrence le mot s'impose, de tout un ensemble cohérent de mesures très diverses qui sont à promouvoir : loi-cadre assortie de ses textes d'application ; mesures immédiates telles que l'homologation des silencieux des véhicules, la réduction du bruit des engins de chantier, la réduction des niveaux sonores admissibles pour les véhicules à deux roues, une certification acoustique des avions.

Quant aux résidus de consommation, mal collectés, insuffisamment traités, ordures, gravats, carcasses de voitures, vieux réfrigérateurs, déchets industriels, ils défigurent nos paysages et sont source de pollutions graves de l'air et de l'eau.

Chercher les responsables est à vrai dire, mesdames, messieurs, une tâche assez facile. Il suffit de regarder autour de nous. Nous sommes tous responsables de cette laideur qui, comme on l'a dit, tend à « abîmer la France ». Un jour ou l'autre — et nous y pensons très sérieusement — il faudra en venir à l'obligation de collecte et de traitement des ordures. J'ai la conviction qu'une taxation moderne procurerait aux collectivités responsables de l'exécution du service les fonds nécessaires. Et si elles se groupaient pour améliorer la destruction ou la récupération des déchets ou pour profiter ensemble d'une assistance technique, nous n'y verrions que des avantages.

M. Jean Capelle. Très bien !

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement. Un jour ou l'autre — nous y pensons aussi — il faudra imposer une taxe spécifique à la mise en vente des produits qui, après usage, constituent des résidus particulièrement difficiles à éliminer.

Et je voudrais, si vous le permettez, insister sur cette idée qui n'est pas évidente à tous que si la production coûte, l'élimination de la production coûte aussi. Il faut enfin qu'on s'en persuade. On ne trouvera pas demain de généreux mécènes pour enlever gratuitement les ordures ménagères, les carcasses de voitures ou les réfrigérateurs et je demande que chacun en prenne bien conscience. (Très bien et applaudissements sur plusieurs bancs.)

Pour remédier aux graves atteintes que subit notre cadre de vie, la tâche ne manque pas ! Vous le voyez. Quelques principes très simples guideront l'action.

J'ai énoncé le premier, c'est que chacun doit être pleinement conscient qu'il est, à son niveau, responsable de la pollution constatée. Producteur ou simplement consommateur, nous sommes tous des pollueurs. Il est inutile de se voiler la face ou de chercher les responsabilités chez le voisin. La démagogie en matière d'environnement — peut-être pas seulement en matière d'environnement — c'est l'aveu du pharisaïsme, et c'est la certitude de l'inefficacité. Etre pollueur, ce n'est d'ailleurs ni un crime, ni forcément un délit. Certes. Mais violer les règlements, se moquer des règles élémentaires de ce qui a été

appelé d'une façon frappante, une « morale de l'environnement », polluer cyniquement, doit être considéré comme une faute grave que les sociétés modernes seront amenées à sanctionner avec de plus en plus de sévérité. Il faut savoir que, dans bien des cas, ces sanctions existent mais qu'elles ne sont pas appliquées. Pourquoi ? Disons-le carrément, par faute d'un service de contrôle efficace, souvent, mais aussi par faute d'une réprobation commune clairement manifestée. Je souhaite que toutes les autorités chargées de prévenir et de réprimer les délits prennent une conscience claire de l'enjeu.

Chacun pollue, c'est un fait évident et déterminant et dont je tirerai deux conséquences.

D'abord que la lutte contre les pollutions coûtant cher, chacun doit y participer dans la mesure même où il pollue « Qui pollue paie », la formule est concise, elle est bonne. L'équité, si j'ose dire, est à ce prix. Nous appliquons déjà ce principe dans le domaine de l'eau, par l'intermédiaire des agences et nous en ferons la plus large application possible. Voilà une des orientations que vous me demandiez.

Il faut ensuite tirer la conséquence qu'animé par la conscience très nette de sa responsabilité, chacun doit s'attacher à être aussi un « anti-pollueur ». Comment ? Par des améliorations techniques, par des investissements judicieux, voire, dans certains cas, seulement par un peu de soin ; les entreprises — pour ne parler que d'elles — peuvent réduire considérablement leurs pollutions. Responsables des pollutions créées par les habitants des agglomérations, les collectivités locales doivent aussi mener des actions décisives. Au plan de l'Etat enfin, la conduite de la lutte contre les nuisances ne doit pas être le fait de mon seul département. Elle incombe à chaque administration, à tous les services de l'Etat. Cela a été rappelé récemment de la façon la plus nette, et au niveau le plus haut.

Une eau pure, un air sain, le calme, un sol propre, nous apercevons que nous connaissons bien mal la valeur de tels biens. J'ai, naguère, cité La Fontaine parlant de « ces biens purs qui naissent sous les pas ». Les choses, semble-t-il, ont beaucoup changé depuis et c'est au moment même où nous pouvons craindre que ces biens nous fassent défaut, que nous percevons leur valeur, sans pour autant être parfaitement bien armés encore pour la traduire en chiffres.

En tout état de cause, le prix de la lutte contre la pollution est élevé. Une part de ce coût est identifiable et peut être à juste raison imputée à l'auteur de la nuisance. Qui pollue paie, mais tout le coût ne peut être ainsi réparti. La gestion des éléments constitutifs de notre cadre de vie constitue bien un service public qu'il faut payer, lui aussi, à son juste prix. Pour ce service, comme pour les autres services publics, des choix s'imposent : qui doit payer, le contribuable ou le bénéficiaire direct, c'est-à-dire le consommateur ? Ce problème a été évoqué par les rapporteurs, là comme pour les autres services, il doit y avoir un dosage et c'est dans ce dosage, cas par cas entre ces deux solutions, que se situe la justice et l'efficacité.

Le second de nos grands objectifs concerne la mise en valeur de ce que j'appellerai des éléments psychologiques et sociaux constitutifs de l'environnement.

Je m'explique. A la différence de l'air, de l'eau, du silence, le sol est considéré depuis longtemps comme ayant une valeur. Mais c'était seulement sa valeur vénale, liée à une appropriation privée qui était prise en compte.

Nous devons aujourd'hui considérer que, au même titre que les biens naturels que j'ai cités précédemment, le sol, et plus généralement l'espace, a une valeur collective bien supérieure à sa valeur vénale, et que, outre sa quantité, sa qualité constitue un élément essentiel de l'environnement.

L'espace est, en effet, ressenti d'abord en tant que tel, c'est-à-dire comme espace libre et disponible pour tous, notamment en ville : une enquête d'opinion récente a montré, comme on pouvait s'y attendre, que les concentrations urbaines importantes, les densités excessives de nombreuses réalisations récentes provoquaient chez leurs occupants un sentiment d'asphyxie. Il faut en tenir compte désormais — ce qu'on n'a pas fait dans le passé — lorsqu'on bâtit du neuf, et particulièrement dans les villes nouvelles. Mais les villes actuelles ne doivent pas être abandonnées à une évolution qui pourrait conduire progressivement leurs habitants à les considérer comme inhabitables : il faut arrêter leur densification générale, il faut non seulement réserver, mais aussi créer ou aménager effectivement les espaces libres, les espaces verts, les forêts péri-urbaines qui, dans les deux sens du mot, aéreront les villes. Ces considérations ne signifient pas dans mon esprit le choix de telle forme d'architecture, ou son refus. L'architecte qui ne raisonne pas d'abord en termes de paysage est à mes yeux un mauvais architecte, ou un architecte malheureux car je sais bien que nous vivons dans un monde où l'action n'est pas toujours la sœur du rêve.

Nos traditions en matière de système foncier, l'état actuel de nos conceptions concernant les servitudes d'urbanisme, peuvent faire apparaître des obstacles à l'atteinte de cet objectif. S'il en est bien ainsi, il faudra attaquer et surmonter ces obstacles.

En outre, la notion d'espace libre n'est pas sans lien avec la notion d'espace-vital. Le rapporteur devant votre commission des affaires culturelles, familiales et sociales a annoncé que la population actuelle aura doublé avant la fin du siècle, et atteindra alors 7 milliards d'individus. Il est peut-être temps de se demander ce que signifient pour notre environnement ces prévisions, et si elles représentent le souhaitable, l'acceptable ou l'inévitable.

Mais, au-delà des limites de la ville, un espace libre de qualité doit être un espace vivant, ce qui signifie que les équilibres naturels doivent être maintenus. Le citoyen ignore trop souvent que la forêt, ce n'est pas seulement la futaie, c'est aussi une foule de végétaux de diverses tailles qui y sont associés, et également une grande variété d'animaux. Ces animaux méritent particulièrement notre attention : ce n'est ni par sensiblerie ni par poésie que je le dis, mais parce que, outre le rôle qu'ils jouent dans l'animation de l'espace naturel, leur présence constitue un terrain, un signe du maintien de l'équilibre biologique, et leur disparition un indicateur d'alerte. L'homme qui méconnaît la vie animale ignore certaines joies, mais il risque aussi d'ignorer les conditions de sa propre survie.

L'homme aussi est l'un des composants de cet équilibre. S'il se retire, comme une certaine évolution économique de la production agricole pourrait l'y conduire, un nouvel équilibre, sauvage, s'instaurera, qui bien souvent — je pense particulièrement à la montagne — ne sera autre que le désert. Le maintien ou la création d'activités dans les espaces ruraux menacés d'abandon est donc nécessaire à la survie de l'équilibre écologique. Vous connaissez l'attention que n'a cessé de porter à ce problème celui qui a la charge de conduire l'Etat.

Mais à l'inverse, encore faut-il ne point se laisser prendre aux illusions d'une exploitation industrielle des espaces naturels. Malgré des moyens rudimentaires, mes ancêtres ont dépensé beaucoup d'efforts et d'argent pour maintenir les équilibres naturels favorables à l'homme. Aujourd'hui nous risquons d'utiliser nos énormes moyens mécaniques pour les compromettre : les hautes vallées se couvrent de tours de béton, leurs versants sont rabotés par les bulldozers détruisant la fragile couverture végétale, les marinas repoussent les vraies plages et recouvrent les vrais rochers, les lotissements compromettent la stabilité précaire des dunes littorales. Si nous poursuivons dans cette voie, nous serons sans doute amenés demain à reconstituer à grands frais les équilibres perdus.

Ces questions, mesdames et messieurs, sont d'autant plus préoccupantes qu'il est bien difficile, en 1971, d'établir une frontière rigoureuse entre ville et campagne. Demain, les villes annexeront toujours plus d'espaces ruraux ; demain, nous aurons à la fois à protéger ou à équiper des régions jusqu'alors faiblement peuplées ou urbanisées. Il ne sera plus possible de concevoir de grands équipements sans que des études écologiques — et aussi paysagères, j'y reviendrai brièvement — aient été effectuées. Et certains milieux privilégiés : zones humides, dunes, estuaires, devront être rigoureusement protégés.

La politique menée dans les parcs montre la voie qu'il convient de suivre. Si certaines parties, comme les zones centrales, ont une fonction essentielle de réserves naturelles, nos parcs nationaux doivent surtout être considérés comme des zones pilotes, des modèles d'aménagement raisonné d'espaces vivants.

Espaces libres, espaces vivants, ces qualités ne suffisent pourtant pas à satisfaire les aspirations profondes de l'homme. Il souhaite encore être intégré dans un espace harmonieux.

Préférer me référer à nouveau à l'enquête d'opinion déjà mentionnée plutôt qu'à un jugement personnel, je peux dire que l'urbanisation récente, envisagée dans son ensemble et en moyenne, est ressentie comme oppressante et sans attrait. Les éléments de nature qui y apparaissent sont, au contraire, considérés comme des éléments d'harmonisation et, en tout cas, d'agrément.

En milieu rural, vous déplorez tous, mesdames, messieurs, la détérioration des paysages.

Le souci du beau doit être le fait de tous, particuliers, collectivités, Etat, et non pas celui des seuls hommes de l'art, car chacun est amené, un jour ou un autre, à apporter une modification à un paysage. Mais, au-delà de ces actions individuelles, il nous faut aussi entreprendre de maîtriser globalement l'évolution des paysages, urbains ou ruraux, ce qui ne signifie pas nécessairement protéger et conserver, puisque nous nous sommes placés dans une perspective de développement, mais plutôt guider et conseiller ceux qui aménagent.

C'est une tâche délicate, puisqu'elle fait appel à des notions à la fois esthétiques, sociologiques et biologiques, et qui nécessite certainement une préparation spéciale. Mais c'est une tâche indispensable pour répondre à la demande de plus en plus pressante d'un cadre de vie quotidien de meilleure qualité et écarter les fausses solutions — les plus dangereuses — comme celle qui consiste à construire les villes dans la forêt. La publicité, si courante, sur ce thème est mensongère et devrait être réprimée comme telle. En effet, une fois la ville construite, la forêt est détruite.

Telles sont les directions dans lesquelles j'ai l'intention de porter mon effort dans les mois à venir, pour faire en sorte que les Français se sentent mieux chez eux.

Il est une question que vous vous êtes légitimement posée, que d'autres me posent aussi avec plus ou moins de bienveillance ou de réalisme : le Gouvernement de la France a voulu se doter du premier ministre de l'environnement ayant une existence propre, mais ce ministre a-t-il les moyens d'agir ?

Cette question, je me la suis posée, certes, dès le premier jour. Mais après avoir bien réfléchi et déjà — je puis le dire — agi dans divers domaines, je me demande aujourd'hui comment agir au mieux avec des moyens très nécessairement et très normalement limités au départ et combien exactement la France donne pour la protection de la nature et de l'environnement ?

Je répondrai d'abord à la question : comment ? avant de m'expliquer sur la question : combien ?

J'ai suffisamment insisté sur l'aspect à la fois global et multiforme de la mission du ministre délégué responsable de l'environnement pour pouvoir affirmer maintenant qu'il doit avant tout être informé, qu'il doit ensuite lui-même informer et, enfin, qu'il doit, plutôt qu'agir seul, conduire des actions concertées.

Etre informé, cela veut dire, en premier lieu, savoir ce qui se passe ailleurs dans le monde.

Vous n'ignorez pas la multiplicité des initiatives des organisations internationales dont on peut dire qu'aucune, depuis l'O. N. U. et ses agences jusqu'aux organisations régionales telles que le conseil de l'Europe, l'O. C. D. E. et même l'O. T. A. N., n'a voulu rester étrangère à ce grand débat de l'environnement.

Ce foisonnement exigera sans doute quelque mise en ordre : nous nous efforçons, M. le ministre des affaires étrangères et moi-même, de suggérer une spécialisation des initiatives en fonction de la technicité propre des organisations, pour que chacune cherche à atteindre un ou plusieurs grands objectifs plutôt que tous à la fois. Telle sera en tout cas la position de la France, dont j'ai reçu mandat de conduire la délégation à la conférence de Stockholm.

Mais le cadre privilégié de notre action internationale est à coup sûr celui de l'Europe. Il n'est plus de rencontre importante où l'environnement ne soit à l'ordre du jour et tel a été tout dernièrement le cas avec nos interlocuteurs de l'Union soviétique. Nous avons des problèmes communs avec les riverains de la mer du Nord comme avec ceux de la Méditerranée et j'ai commencé à les aborder en Suède et en Italie.

Nous avons surtout à prendre une conscience commune des problèmes d'environnement avec nos partenaires de la C. E. E. et avec les pays candidats, tant en raison de l'identité de nos problèmes que de l'incidence directe de toute politique de l'environnement sur le fonctionnement même du Marché commun.

Nous n'avons pas, me semble-t-il, à cacher que la préservation de nos intérêts industriels face aux entraves commerciales, face aux distorsions économiques qui pourraient résulter du développement des politiques nationales de l'environnement est une de nos préoccupations constantes.

Nous savons aussi que beaucoup peut être fait pour la diffusion des idées et des techniques françaises qui, dans ce domaine, n'ont rien à envier, sur plus d'un point, à celles des autres pays développés. C'est dans ce sens que nous avons noué et maintenu des contacts à Londres et à Bonn et que de tels contacts sont également établis ou en voie de l'être avec tous nos partenaires.

Etre informé, cela veut dire également étudier, chercher, expérimenter.

Cette démarche me paraît absolument fondamentale. Parmi nos moyens d'action, j'ai donc tenu à donner un privilège à tous ceux qui concourent à pourvoir les services de la documentation nécessaire, à orienter les recherches des organismes publics ou

privés existants — en prenant garde de ne pas créer inconsidérément, et à grands frais, des structures nouvelles — à aider les actions pilotes ou exemplaires et les expériences des établissements publics ou des collectivités comme des industries elles-mêmes.

Je me plais à souligner ici le concours, obtenu dès le premier jour, des services du ministre du développement industriel et scientifique, et spécialement de la direction générale de la recherche scientifique et technique, concours grâce auquel nos possibilités en matière de recherche fondamentale et de recherche pour le développement seront considérablement accrues tout au long du VI^e Plan.

C'est un de mes soucis majeurs, et je l'ai marqué, en présence de M. le Premier ministre, lors de la première réunion du haut comité de l'environnement.

En sens inverse, informer est à coup sûr une des tâches les plus déterminantes, sinon les plus faciles, du ministre de l'environnement. Au niveau du grand public, d'abord, il s'agit moins aujourd'hui de susciter des inquiétudes qui peuvent nous échapper, comme l'a fait remarquer M. Alloncle, et dont certaines ont été, en d'autres lieux, parfois exagérées, que de donner des réponses et de montrer, comme je m'y suis efforcé, que l'action est possible avec le concours de chacun.

Mais l'action essentielle est à conduire auprès des générations nouvelles : c'est en elles que nous pouvons, que nous devons inculquer une conscience neuve de l'environnement.

Tout un plan d'action, dont j'aurais souhaité vous parler plus longuement — cela ne sera pas possible — a été mis sur pied à cette fin avec M. le ministre de l'éducation nationale. Je vous dirai seulement qu'il vise, non pas à créer des enseignements spécifiques nouveaux, mais à insérer dans les disciplines existantes les préoccupations de protection de la nature et d'ouverture sur la perception qualitative du cadre de vie. Cet effort commencera à l'école maternelle, se développera dans l'enseignement primaire, s'enrichira dans le second degré, dès les mois prochains.

Il faut informer, éduquer, mais aussi, dans certains cas, former. C'est une entreprise également nécessaire et délicate, car autant nous avons besoin, dans quelques disciplines fondamentales ou pour la mise en œuvre des technologies modernes de lutte contre les nuisances, de spécialistes à un très haut niveau, autant il serait vain et dangereux d'encourager la prolifération de généralistes de l'environnement dont les activités réellement créatrices de progrès n'auraient que faire.

C'est dans cet esprit que nous serons amenés à passer, en plein accord avec le ministre de l'éducation nationale et avec mes collègues concernés, un nombre limité de contrats d'enseignement et de recherche avec des universités ou avec des grandes écoles. C'est dans cet esprit également que nous poursuivons les études pour la mise en place d'un institut du paysage dont j'espère avoir l'occasion prochaine de reparler.

Je crois avoir, tout au long de mon propos, démontré que le ministre délégué chargé de la protection de la nature et de l'environnement ne pouvait être un homme seul, et, en vérité, personne au sein d'un gouvernement ne saurait l'être. Mais le ministre délégué sait bien, lui, qu'il doit l'être moins que tout autre, que, même s'il dispose d'attributions propres et de services rattachés, qui ont été énoncés par votre rapporteur, outre sa mission générale d'incitation et de coordination, il doit exercer ces attributions très souvent pour concourir à des actions étroitement concertées avec ses collègues — et ils sont nombreux — responsables de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, de l'aménagement rural, de la préservation du patrimoine culturel et de la création architecturale, de l'éducation ou de la jeunesse, du développement industriel et scientifique, des collectivités locales, du tourisme, de la santé et d'autres encore.

C'est à la lumière de ce que je crois être un principe d'action fondamental que je voudrais examiner, pour terminer, les moyens strictement budgétaires de mon ministère.

Ceux-ci se montent, vous le savez, à près de 200 millions de francs — très exactement 198.500.000 francs, en effet, monsieur Ansquer — inscrits dans divers chapitres des services généraux du Premier ministre et récapitulés dans un document annexe propre au ministère.

Sur ce montant, 13 millions sont affectés au fonctionnement proprement dit du ministère. Mais ils ne rendent pas compte de la totalité de ses moyens de fonctionnement, puisqu'une part importante des fonctionnaires qui lui sont affectés demeure gérée par les ministères d'origine, soit une centaine d'emplois d'administration centrale, une cinquantaine d'emplois d'inspection générale, avec notamment les délégués régionaux et leurs collaborateurs, et les 172 emplois créés depuis deux ans en ren-

fort des services extérieurs du ministère du développement industriel et scientifique pour le contrôle des établissements classés.

Au total, 250 collaborateurs doivent concourir en 1972 à mon action, plus environ 250 au plan local, non compris, bien entendu, les personnels des établissements publics sous tutelle — parcs nationaux, agences de bassin, conseils supérieurs — ni ceux des services extérieurs mis à la disposition en tant que de besoin par application de l'article 2 du décret du 2 février 1971 — services extérieurs des affaires culturelles chargés des sites, directions départementales de l'agriculture — ni les personnels commissionnés dans les départements au titre de l'inspection des établissements classés.

Ce qu'il importe de souligner à ce propos, c'est que la plus grande partie de ces effectifs a été dégagée par transfert ou par mise à disposition et que les créations d'emplois directement liées à la mise en place du nouveau ministère demeurent inférieures à la centaine : 95 exactement.

Il n'est d'ailleurs pas dans mes intentions d'aller sensiblement au-delà dans les temps qui viennent, sinon en accord avec mes collègues directement concernés de l'industrie et des affaires culturelles, pour poursuivre et achever dans les meilleurs délais le plan de renforcement des services extérieurs chargés du contrôle des établissements classés et pour mettre en place l'infrastructure essentielle à la maîtrise du paysage que constitueront les ateliers régionaux des sites et paysages.

Ce sont donc quelque 185 millions et demi de francs qui constituent le budget d'action directe du ministre délégué, soit 85 millions de francs au titre du fonds d'intervention et d'action pour la nature et l'environnement et 100 millions de francs environ répartis sur les différents chapitres des titres III à IV. Le rapporteur de la commission des finances a fait à ce sujet un remarquable travail d'« épiluchage ».

Le document annexe récapitulé, page 18, ces crédits par grandes catégories d'emploi des fonds : espace naturel, eau, air. Aussi, me permettez-vous de ne pas y revenir, mais je voudrais souligner, pour illustrer mon propos précédent, la répartition par fonction de ces crédits : subventions d'équipement : 32 p. 100 ; recherche, études générales et actions expérimentales : 26,5 p. 100 ; incitations économiques : 12,5 p. 100 ; entretien, acquisitions et travaux de l'Etat : 11,5 p. 100 ; subventions de fonctionnement : 10,5 p. 100 ; actions de formation et d'information : 7 p. 100.

Quant au F.I.A.N.E., vous connaissez sa vocation qui est de concourir à des opérations intégrées mobilisant des participations de différentes origines, de promouvoir des opérations expérimentales pilotes ou exemplaires d'une certaine importance, de modifier l'ordre des priorités pour certaines opérations dont le financement est insuffisant ou programmé trop loin dans le temps.

Le caractère propre du F.I.A.N.E., c'est de ne pas faire l'objet d'un programme. Je renvoie donc, pour illustrer ses possibilités d'intervention, aux pages 7 et 8 du document annexe qui retracent son emploi pour la tranche de 1971. Je donnerai une seule indication sur l'engagement du F. I. A. N. E. pour 1972, à titre d'exemple : le programme de sauvegarde des grands lacs alpins, appliqué principalement au lac du Bourget, devra permettre d'engager, dès l'année prochaine, de grands travaux d'assainissement qui eussent été sans cela reportés à la fin du VI^e Plan.

Faut-il comparer, mesdames, messieurs, ces 185,5 millions de francs de crédits d'action directe aux 91 millions de francs de crédits correspondants de 1971, qui ont été dégagés par transfert après la création du ministère — sauf 25 millions de francs du F.A.C. — et dont 68 millions de francs seulement ont pu être réellement engagés par moi ?

Le rapporteur ne vous a rien caché ; je ne lui avais d'ailleurs rien caché non plus. Ce doublement indique alors seulement le rythme de l'effort à poursuivre.

Faut-il comparer ces crédits à l'effort correspondant des pays étrangers ?

Mais il convient alors d'additionner toutes les interventions de l'Etat qui concourent à la politique d'environnement, comme l'a dit le rapporteur de la commission des finances : aux 200 millions de francs de mon budget s'ajoutent les quelque 1.000 millions recensés, en effet, au titre de l'article 6 du décret du 2 février 1971, qui me permet d'être informé des crédits des autres ministères concernant l'environnement et de formuler éventuellement un avis sur leur emploi, et encore les 300 millions de francs de redevances transférées par les agences de bassin, dont une part croissante est destinée à la lutte contre la pollution. Je me garderai d'y ajouter les quelque 100 millions

de francs que perçoivent et distribuent les conseils supérieurs de la chasse et de la pêche et je retiendrai donc un volume global approximatif de 1.500 millions de francs pour les interventions financières de l'Etat en faveur de l'environnement en 1972.

Je dirai alors que l'effort français, avec 30 francs par habitant et 0,75 p. 100 du budget de l'Etat, est inférieur à celui de la Suède — 67,50 francs par habitant et 1,16 p. 100 des dépenses de l'Etat...

M. Marc Bécam, rapporteur pour avis. Ce n'est pas ruineux !

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement. ...supérieur à celui de la République fédérale allemande — 6 francs par habitant et 0,2 p. 100 du budget fédéral — mais qu'il demeure, certes, fort éloigné de celui des Etats-Unis : 180 francs par habitant et 2,9 p. 100 du budget fédéral. Mais la signification de ces chiffres est, vous le savez bien, très relative en raison des structures politiques et administratives différentes des pays considérés. Tout au plus, puis-je affirmer que nous ne sommes pas en retard parmi les pays de la Communauté économique européenne.

C'est par l'emploi judicieux des ressources et par une action délibérée de tous les ministères — je le répète — plutôt que par une application massive de crédits, que la politique du Gouvernement, en 1972, tendra vers ces grands objectifs que sont le coup d'arrêt au développement des nuisances et une première amélioration qualitative du cadre de vie.

La mise en place d'une mission interministérielle pour la protection et l'aménagement de l'espace naturel méditerranéen, décidée en conseil restreint le 2 novembre dernier, n'a, par exemple, pas d'autre signification que cette volonté de cohérence et de plein emploi des moyens de toute nature qui concourent à l'action administrative.

Certes, le rythme de croissance des budgets de l'environnement et, en particulier, du budget propre du ministre délégué, ne devra pas, à mon sens, faiblir au cours du VI^e Plan.

Mais, dès à présent, la première loi de finances individualisant les crédits pour l'environnement fait apparaître que la volonté politique de l'Etat pour l'action en faveur de la qualité de la vie se traduit par un effort que les chiffres que je viens de vous donner ne permettent pas de sous-estimer.

Cette volonté politique suscite en France une prise de conscience, particulièrement manifeste dans les collectivités locales. Elle est suivie avec un intérêt non dissimulé, je puis vous le dire, par nos partenaires internationaux.

On mesure aujourd'hui le profond retentissement de l'appel lancé à Chicago par le Président de la République française : « Il faut créer et répandre une sorte de morale de l'environnement imposant à l'Etat, aux collectivités, aux individus, le respect des quelques règles élémentaires, faute desquelles le monde deviendrait irrespirable ».

M. Marc Bécam, rapporteur pour avis. Très bien.

M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de la protection de la nature et de l'environnement. En parlant ainsi, le Président de la République marquait bien qu'en ce temps où les valeurs anciennes et les valeurs nouvelles suscitent parfois un égal désenchantement, la protection de la nature et de l'environnement pouvait contribuer à ce qu'on a appelé une nouvelle renaissance. Car cette action bien comprise prend en compte ce qu'il y a de meilleur dans notre esprit de tradition et nos besoins de novation.

Si je vous en parle avec un peu de passion, c'est que plus on va de l'avant dans ce domaine, plus l'action paraît difficile, et plus elle paraît passionnante.

A plusieurs reprises, mesdames, messieurs, j'ai eu le sentiment qu'au-delà des divergences idéologiques et des contestations techniques, vous marquez pour cette action plus d'intérêt que de scepticisme. Je dois dire que j'ai reçu de vous et de vos commissions plus de suggestions et de conseils que de critiques.

Je n'ai pas inscrit cela à mon bénéfice, mais au crédit d'une entreprise que je m'efforce de soustraire autant que je le puis à la mode, aux tentations démagogiques ou partisanes, ou publicitaires. C'est dans cet esprit que je vous présente, mesdames et messieurs, ce premier budget et que je vous demande de bien vouloir l'accueillir favorablement. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Privat.

M. Charles Privat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'ai quelques minutes pour apporter, à l'occasion du vote de ce premier budget de l'environnement, ma protestation contre l'agression dont vient d'être victime la région des Alpilles, à un kilomètre du célèbre site des Baux, de la part de la puissante société Pechiney-Ugine-Kuhlman et avec l'approbation du Gouvernement.

Une émotion considérable et qui ne cesse de s'amplifier s'est emparée de la population de cette région, qu'il s'agisse d'ailleurs des gens qui y ont toujours vécu ou de ceux qui sont venus chercher le calme et la paix au sein d'une nature heureuse qu'ils croyaient protégée.

Diverses associations se sont créées pour défendre l'intégrité du site des Alpilles. Des étrangers, d'éminentes personnalités, tous ceux qui veulent défendre la nature s'efforcent, par la presse notamment, d'alerter l'opinion publique. Hier encore, le 7 novembre, un grand quotidien régional a publié une page entière sous le titre : « Les Alpilles sont en danger », avec, en sous titre, ces mots : « La bauxite ruinera-t-elle les Baux ? ».

En vertu du droit de contrôle qui appartient au Parlement, je voudrais, monsieur le ministre, vous poser quelques questions.

L'autorisation d'exploiter la bauxite des Baux a été accordée par deux ministères, celui de l'industrie et celui des affaires culturelles. Trouvez-vous normal et même légal que cette autorisation ait été donnée au moment même où, par un curieux hasard sans doute, c'était le ministre de l'industrie qui assurait l'intérim du ministre des affaires culturelles ?

Devant l'émotion soulevée par cette affaire, le Gouvernement a répondu, notamment à une question écrite que je lui ai posée, que de sérieuses garanties avaient été prises et qu'un contrôle rigoureux serait exercé.

Monsieur le ministre, on a parlé d'un cahier des charges sévère, mais comment se fait-il que personne ne le connaisse ? Pouvez-vous me le communiquer ? J'en doute, puisque les responsables de la Ligue des Alpilles ont pu affirmer publiquement qu'en fait ce cahier des charges n'existait pas.

Monsieur le ministre, j'ai participé à l'élaboration du schéma directeur de l'aire métropolitaine marseillaise. A l'unanimité, il a été admis que les Alpilles étaient en dehors de ce schéma. Il n'est donc pas admissible et il est plus que regrettable que vous ayez accepté de donner l'autorisation d'exploiter des mines de bauxite dans les Alpilles, et ce dans des conditions qui demeurent mystérieuses.

Dans un journal parisien, j'ai lu des articles qui parlent de la possibilité de « solution de rechange tenant compte de la sacro-sainte rentabilité pour fabriquer de l'alumine ». Le minerai des Baux a une teneur faible en alumine, alors que celui du haut var est riche. Même si c'est la proximité de Fos qui a motivé la décision de Pechiney, on peut se demander, sans faire de grands calculs, comment ce minerai pauvre pourra supporter les frais importants occasionnés par l'application des garanties que vous mettez en avant pour apaiser la protestation.

A moins qu'il ne s'agisse que du début d'une exploitation appelée à être très largement intensifiée à l'avenir. On commence « petit » pour habituer les gens, puis on continue à développer l'affaire au fur et à mesure que l'habitude entraîne la résignation. D'où ma troisième question : est-il exact que la puissante société Pechiney a obtenu une concession d'exploitation pour la totalité, ou presque, du sous-sol des Alpilles ?

J'aurais bien d'autres choses à dire, mais les cinq minutes qui me sont imparties ne me le permettent pas.

En fait, avec cette agression de la nature dans les Alpilles, c'est tout le problème de notre société qui est posé : si le but de la société doit être de produire toujours plus et à meilleur compte, si la rentabilité doit être le seul moteur du progrès, si écraser quelques individus minoritaires n'a pas d'importance, alors on peut se demander si le progrès ne doit pas être arrêté, pour un temps au moins, afin de mettre un peu d'ordre dans les rapports humains.

Le problème de l'exploitation de la bauxite dans les Alpilles est une démonstration supplémentaire de ce qu'est un régime qui est fondé sur le seul principe du profit pour le profit.

Yvan Audouard a imaginé, dans un article de presse paru l'été dernier, ce que dirait le guide du musée Arlaten, créé à Arles par Frédéric Mistral, à des touristes de l'an 2000. Je le cite :

« Mesdames, messieurs, j'ai l'honneur de vous présenter un spécimen unique de pin des Alpilles, vieux de plus de vingt ans. Nous avons pu le conserver grâce aux procédés les plus récents de l'embaumement scientifique. A ses pieds, vous noterez la présence d'un produit aujourd'hui disparu et nommé « terre ».

« Et aussitôt il aura un grand mouvement de curiosité parmi la foule.

« Car dans un monde de ciment et d'acier, la présence d'un produit nommé « terre » est une curiosité encore plus considérable que celle d'une pierre de lune.

« Vous noterez au passage », poursuivra le guide « que sur cette terre pousse une plante que nos aïeux nommaient lavande. Elle a disparu de cette planète car elle ne servait à rien. Elle n'avait d'autre propriété que de sentir bon. Nous sommes arrivés, heureusement, à nous passer de cette notion de parfum.

« Aujourd'hui, la planète est enfin devenue sans couleur, sans odeur et sans saveur.

« Nous avons néanmoins poussé le souci de reconstitution historique jusqu'à mettre parmi cette lavande, au pied de cette touffe de thym, également odoriférante et inutile, un animal nommé « lapin », rongeur aujourd'hui disparu, que les pauvres habitants de la planète avaient jadis coutume de manger.

« C'était à l'époque où nous n'étions pas encore parvenus à fabriquer nos biftecks de pétrole et à les assaisonner avec une sauce à la bauxite que le monde entier nous envie... »

Yvan Audouard conclut : « Oui, et je le sais, il s'agit de Provence fiction. Mais du train où vont les choses, il n'est pas invraisemblable que d'ici peu, quand on voudra voir la nature, il faudra aller dans les musées. »

Monsieur le ministre, je vous adresse un appel : après le discours que vous venez de faire et auquel je souscris, aidez-nous à sauver les Alpilles ; il faut arrêter cette agression.

Je voudrais aussi, à propos de Fos, libérer ma conscience : le mot n'est pas trop fort.

Le Gouvernement va commettre ou laisser commettre, à mon humble avis, une erreur monumentale dans l'urbanisation qui doit accompagner l'industrialisation de Fos. On va loger des milliers de familles de travailleurs, 100.000, 200.000 personnes, plus même, dit-on, entre Fos et l'étang de Berre, c'est-à-dire dans une zone qui est aujourd'hui en quasi-permanence soumise aux odeurs de pétrole, de butane et de soufre, ainsi que vous venez de le dire. Que sera-ce demain ? Il existe pourtant au nord de la Crau, entre Arles et Saint-Martin-de-Crau, une vaste région reconnue exempte de toute pollution par les travaux du comité de l'aire métropolitaine marseillaise, qui pourrait être urbanisée bien plus aisément et reliée en ligne droite à la zone industrielle de Fos par un moyen de transport ultramoderne.

M. Jean Poudevigne. Très bien !

M. Charles Privat. Il y a tout — un sol solide, la route, la voie ferrée, l'eau, l'espace — pour définir et réaliser le cadre de vie du siècle à venir. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Les travailleurs, tous les travailleurs, qu'ils soient ouvriers, cadres ou ingénieurs, vivraient dans une zone propre et qui devrait être agréable, à dix ou quinze minutes de leur lieu de travail, à proximité d'une ville qui a 2.000 ans d'histoire et dont vous connaissez la valeur culturelle. Ce serait une ville nouvelle ? Et après ?

Ce serait trop simple et l'on préfère affronter toutes les complications que ne manquera pas d'entraîner la construction du ghetto de la pollution de l'an 2000, merveilleux bouillon de culture de toutes les révoltes de demain.

M. Jean Poudevigne. Très bien !

M. Charles Privat. J'ai satisfait aux exigences de ma conscience, trop brièvement peut-être, car un tel sujet mériterait de plus amples développements. Un choix a été fait. Ce n'est pas le mien. A vous de voir, monsieur le ministre qui êtes chargé de l'environnement, s'il n'est pas trop tard pour revenir sur ce choix ou, tout au moins, pour en limiter les conséquences. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur divers autres bancs.)

M. le président. La parole est à M. Dubosq.

M. Franz Dubosq. Monsieur le ministre, en 1970 s'est donc ouverte la décennie de la lutte de l'homme pour sa conservation. M. le Président de la République déclarait alors : « Il est frappant de constater qu'au moment où s'accroissent et se diffusent de plus en plus les biens dits de consommation, ce sont les biens élémentaires les plus nécessaires à la vie, comme l'air et l'eau, qui commencent à faire défaut. »

Sans vouloir dramatiser, je dirai qu'il est urgent de s'organiser pour éviter que ne soit définitivement détruit le milieu naturel dont nous dépendons.

Donnant la preuve de sa détermination, le Président de la République s'est voulu le premier combattant de cette croisade qui sera portée à l'actif de la V^e République, comme la création du ministère de l'environnement le sera de son septennat.

Voici quelques jours, en conseil restreint, M. Pompidou exprimait clairement son souci de voir des mesures rapides et concrètes suivre la mise en place de ce budget de 1972.

Nous savons, pour vous bien connaître et pour vous avoir entendu, monsieur le ministre, que cette phase est désormais enclenchée.

Après les rapports de nos collègues, notamment ceux de MM. Ansquer et Bécam, il ne m'appartient pas d'examiner dans le détail votre budget. Je veux cependant souligner l'effort particulier déployé dans la lutte contre les nuisances — l'eau, le bruit, la pollution atmosphérique, les déchets solides — et signaler aussi, après d'autres, la dotation du chapitre relatif à la protection des sites.

Mais nous saluerons comme il se doit et accompagnerons de tous nos vœux l'action, que vous voulez dominante, de formation et d'information.

Soucieux de mieux connaître les sujets qui me valent aujourd'hui d'être le porte-parole de mon groupe, j'ai lu les terribles constats chiffrés de notre déchéance amorcée : dégâts d'une jouissance égoïste qui conduit à l'autodestruction ; ravages de comportements collectifs qui provoquent des massacres ; oubli des règles élémentaires de sécurité ; empoisonnement généralisé.

S'agissant alors de la pollution et des nuisances, j'ai lu l'opinion de cet avocat terrible qui concluait la très belle plaidoirie de l'avocat dans un film de Cayatte : « Nous sommes tous des assassins. »

Monsieur le ministre, vous le savez, il y a parmi nous de nombreux assassins qui tuent insensiblement par leurs gestes habituels à petite dose quotidienne, des assassins méthodiques et réguliers, des assassins par imprudence, des assassins inconscients. Mais il y a aussi des assassins volontaires, conscients et organisés, joyeux et sans aucun respect pour autrui et le bien public.

Quand nous pensons aux résultats de l'erreur que peut commettre le paysan sur son champ en usant d'un produit trop concentré, quand nous analysons les conséquences affreuses de l'emploi imprudent de la thalidomide, quand nous savons le fait maternel souvent porteur de D.D.T., lequel est par ailleurs salvateur et valut le prix Nobel à son inventeur, alors nous sommes convaincus que surveiller, réprimer fermement, sanctionner sévèrement est non seulement nécessaire, mais également du devoir du pouvoir.

En le faisant, monsieur le ministre, vous êtes sûr d'être approuvé par une opinion publique qui, en 1970, saluait l'annonce de cent mesures que vous prépariez comme une ambition louable, mais qui ne comprend pas l'absence ou la déficience des contrôles, les lenteurs dans les décisions judiciaires et dans l'application des sanctions. Elle souhaiterait tant que vous fussiez peut-être moins, mais mieux et plus complètement.

Les textes mis par le législateur à la disposition des magistrats sont peut-être suffisants, mais combien serait plus utile la codification de certains d'entre eux, en matière d'eau par exemple.

Y a-t-il une action plus noble et plus efficace que celle qui consiste à rééduquer l'homme et à éduquer ses enfants, à leur apprendre l'art de vivre, à les informer sur les dangers que leurs abandons ou leurs gestes font courir à leurs concitoyens et à l'humanité tout entière, à révéler aux petits comme aux grands que la nature n'en peut plus, à leur enseigner le respect de l'équilibre harmonieux de la nature et la beauté des sites, le respect des éléments vitaux que sont l'air, l'eau, l'arbre, la vie des insectes ou des bêtes, en leur faisant bien comprendre qu'il n'y a pas d'être inutile sur terre pas plus qu'il n'y en a de nuisibles, que chacun y tient sa place et joue son rôle dans les « harmoniques » de la vie. (Applaudissements sur les bancs de l'Union des démocrates pour la République et sur divers autres bancs.)

C'est, pensons-nous, la plus noble mission qui vaille d'être menée puisqu'il s'agit du combat pour l'homme et que tout dépendra, pour les vingt ans qui viennent, de la formation.

Certes, la presse écrite et parlée vous apportera un moyen précieux d'information et vous en userez en sachant qu'elle démultipliera, aux yeux des hommes et des femmes déjà inquiets, les répercussions des crimes commis contre l'eau, l'air, le végétal, l'animal et le silence, composantes indispensables de l'équilibre de vie.

Certes, le film éducatif bien fait vous aidera à faire saisir le rythme de la création mais aussi celui de la destruction avec ses incidences sur la vie sociale.

Certes, « M. Silence » et ses centres mèneront une action plus éducative que répressive et vous aideront à vaincre le bruit, cette nouvelle drogue si peu chère et aux effets plus facilement néfastes que le L. S. D.

Mais c'est à l'effort de discipline individuelle et collective qu'il faut conduire l'homme qui veut ou doit s'insérer dans la société nouvelle. C'est à la découverte puis au développement de ces valeurs de civilisation oubliées ou renvoyées au magasin des accessoires qu'il faut préparer ceux qui, demain, voudront encore donner un sens à leur vie.

Comme le rappelle M. Ansquer dans son rapport, on ne peut raisonnablement protéger la nature malgré l'homme : lui seul peut gagner le pari du progrès.

J'ai retenu la définition du mot « environnement » donnée par votre collègue du Gouvernement M. Bettencourt : « Toutes les relations que l'homme peut avoir quotidiennement avec le milieu naturel, son milieu de travail, son milieu d'habitat et son milieu de loisir ».

Ce sont là quatre domaines dans lesquels il vous faudra encourager, par des mesures appropriées, toutes initiatives de maîtres d'ouvrage que sont les collectivités locales ou départementales, et aussi donner votre label, accorder des crédits, peut-être, mais des récompenses, surtout, aux fondations, aux opérations intelligentes qui contribueront à développer des actions efficaces et qui « mordent » bien sur le public.

Il y eut, cette année, une opération privée « plages propres ». Il faut qu'il y ait demain, d'autres campagnes, nationales ou régionales, « villes propres », « cantons propres ». Il faut répandre le slogan : « Planter chaque année un arbre, c'est assurer l'oxygène de votre fils et de votre petit-fils ». Il faut récompenser l'industriel qui reboise dix hectares pour un hectare « bétonné » ou bitumé. Il faut primer la défense et la protection de l'oiseau et de son biotope, et, après « Chefs d'œuvre en péril », créer le « prix France » ou contribuer, dans le cadre européen, au « prix de l'environnement ».

Il faudra donc aussi, monsieur le ministre, sévir fermement, sévèrement et exemplairement, même et surtout par des procédures de flagrant délit, dès que l'on aura pollué le silence, souillé la beauté, pourri l'air, empoisonné ou stérilisé l'eau, détruit les derniers animaux d'une espèce, ravagé, incinéré ou torturé la forêt.

Je veux attirer votre attention sur le rôle de l'agriculteur, auquel vous avez fait allusion, et qui sera désormais encore plus précieux à la nouvelle société : véritable force de dissuasion, c'est de lui que je vais vous entretenir maintenant.

Il revient aux chambres d'agriculture d'avoir relevé en 1971 que, parce que les problèmes se posaient désormais en termes de civilisation, les pouvoirs publics et les différents corps sociaux avaient pris conscience, enfin, du rôle de l'agriculture et du travail des agriculteurs dans la protection des ressources naturelles. Chacun, aujourd'hui, prend déjà mieux conscience de la valeur de l'espace que les agriculteurs occupent et, surtout, conservent, à savoir : 95 p. 100 du sol national. On sent désormais naître chez les urbains cette révélation du rôle très important que ce corps social joue à leur bénéfice.

Certain colloque, à l'académie d'agriculture de France, a contribué à mettre en relief que la conception que l'on a de l'environnement peut être différente suivant qu'il s'agit de la population urbaine ou des habitants de la campagne. Les naturalistes y affirment, en particulier, que si l'humanité ne veut pas se détruire, elle doit penser très rapidement et très sérieusement à maintenir, à accroître même le domaine de l'agriculture, c'est-à-dire la plus grande partie de ce qui est désigné dans le monde sous le terme « nature ».

Les principes essentiels d'une politique qui s'appuie normalement sur l'agriculteur doivent être, d'abord, la reconnaissance du fait que le milieu naturel doit être non seulement défendu, mais aménagé ; ensuite, la nécessité d'une politique très réaliste impliquant l'occupation du sol et la présence en milieu rural d'une population suffisamment dense ; la nécessité aussi — afin d'éviter que des régions étendues, et notamment la montagne, à laquelle vous avez fait allusion, ne deviennent des déserts inutilisables — du maintien de certaines formes de culture et d'élevage ; enfin, la solution du problème du revenu des agriculteurs des régions marginales.

En conclusion, disons qu'il est nécessaire d'entretenir dans l'espace rural des communautés vivantes et d'y maintenir une population agricole assez dense pour protéger et aménager le milieu naturel, ainsi que les richesses qu'il recèle.

Protégeant les ressources en eau du sol et en oxygène de l'air, donc la santé, ne jouant pas toujours l'apprenti sorcier d'une mauvaise science au service exclusif d'un profit immédiat,

ayant créé, au cours de l'histoire d'une nation, un paysage harmonieux et humanisé, résultat d'une sorte d'association, de compromis et de sentiment entre la nature et le monde rural, le paysan contribuera au premier chef à l'équilibre biologique et culturel d'un pays.

Pour préserver la nature et l'humanité, il faut d'abord sauver le paysan, son plus sûr gardien, cette appellation étant prise dans son sens le plus noble : « celui à qui est conféré l'honneur de conserver une richesse parmi les plus précieuses ».

Par son action, il jouera le plus grand rôle dans la sauvegarde de la vie, dans la préservation de ses éléments fondamentaux.

C'est vers lui, monsieur le ministre, autant, sinon plus que vers l'urbain, que doivent aller vos préoccupations et vos appuis ; le ministère de l'agriculture a déjà montré une évolution significative, en complétant désormais le plan de remembrement par le plan d'aménagement du paysage ou les haies, les zones boisées, les brise-vent. Les groupements forestiers viennent réparer ce qui avait été fait quelquefois avec une trop grande rapidité.

L'air, l'eau, la nourriture sont, certes, indispensables. Mais l'équilibre psychique l'est aussi.

« Si vous voulez que la nouvelle société existe, faisons en sorte que la société ne disparaisse pas dans les affres et les désastres du progrès technique » : cette recommandation est de M. le Premier ministre Chaban-Delmas, lorsqu'il présentait, au cours de l'Année européenne de la nature, placée sous le signe de l'environnement, les mesures relatives à l'action contre les pollutions et celles qui sont prévues en milieu urbain comme en milieu rural.

Nous sommes convaincus, comme vous, sans doute, monsieur le ministre, qu'un bon environnement ne sera jamais la condition suffisante pour créer une société nouvelle. Mais cela aide à survivre, en même temps que c'est le reflet d'une manière d'être. Ne pas détériorer le milieu de vie quand la société s'industrialise et voit les hommes se concentrer : tel devrait rester le devoir de tout responsable, à chacun de ses degrés.

Monsieur le ministre, le groupe d'union des démocrates pour la République tient à vous encourager par ma voix dans votre marche de découverte et dans la mise en œuvre, en 1972, avec les moyens dont vous disposez déjà, des actions que vous nous proposez dans ce projet de budget.

Le général de Gaulle aurait certainement aimé rappeler, en une telle circonstance, que ce combat est l'un des plus nobles puisqu'il est celui de l'homme moderne pour l'aménagement de son cadre de vie dans une société nouvelle, dans un esprit de solidarité et de participation. (Applaudissements sur les bancs de l'union des démocrates pour la République.)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1972 (n° 1993) (rapport n° 2010 de M. Guy Sabatier, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Services du Premier ministre (suite) :

I. — Services généraux (suite) : protection de la nature et de l'environnement (suite) :

(Annexe n° 27. — M. Ansquer, rapporteur spécial ; avis n° 2011, tome XII, de M. Alloncle, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 2013, tome XIV, de M. Bécam, au nom de la commission de la production et des échanges).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

VINCENT DELBECCHI.